

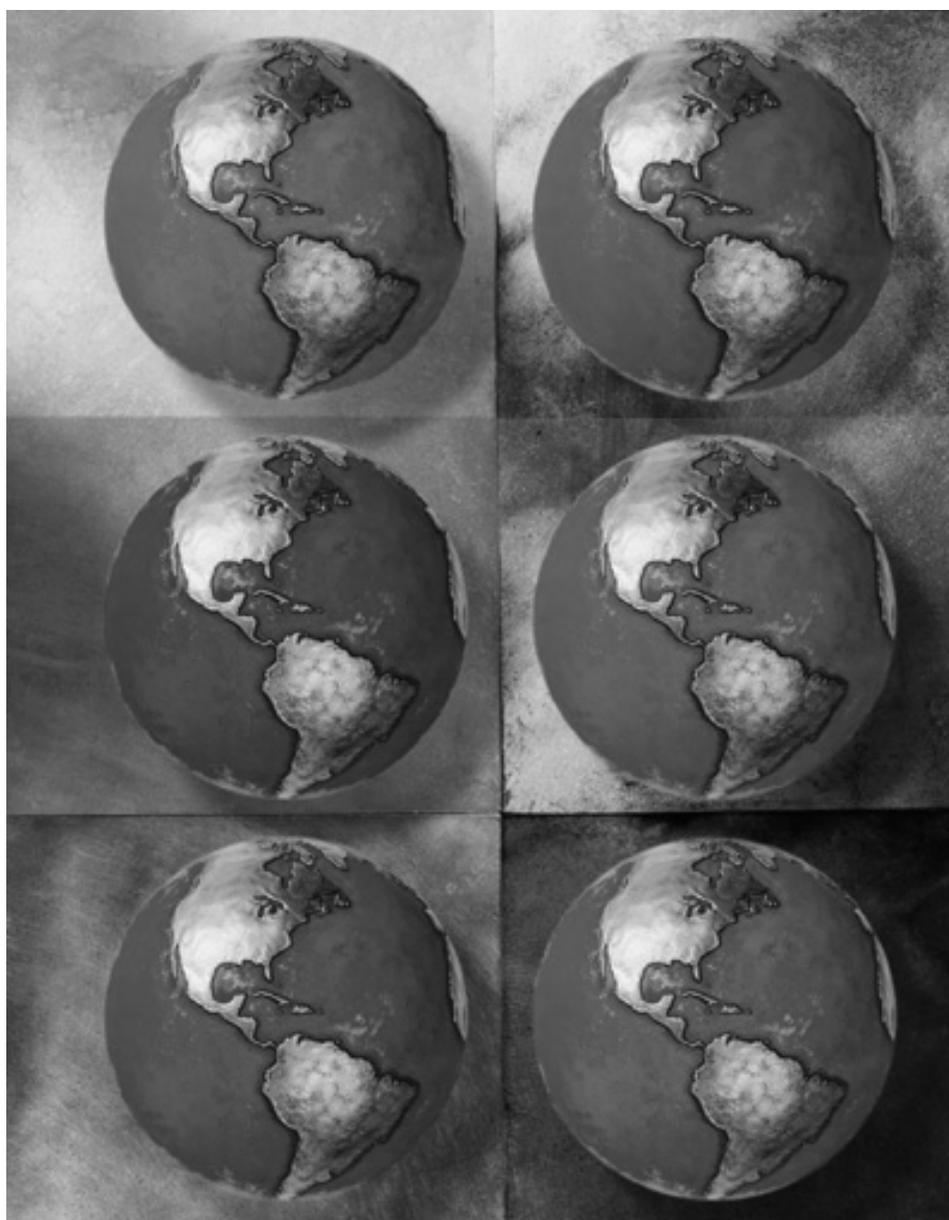
Perspectives économiques

Volume 7

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Numéro 3

La Zone de libre-échange des Amériques et l'expansion du commerce sur le continent



— *Octobre 2002* —

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La Zone de libre-échange des Amériques et l'expansion du commerce sur le continent

DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS REVUE ELECTRONIQUE

VOLUME 7, NUMERO 3

En novembre 2002, les Etats-Unis et le Brésil assumeront ensemble la présidence de la dernière étape des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) qui visent à créer, d'ici à 2005, une seule zone de libre-échange allant de l'Alaska à l'Argentine.

Dans le présent numéro de Perspectives économiques, nous examinons le rôle du commerce dans le contexte de la politique des Etats-Unis dans les Amériques, les avantages que présentera une zone de libre-échange pour l'ensemble du continent, les progrès réalisés à ce jour dans les négociations et les obstacles qui restent à surmonter pour respecter la date limite fixée par les dirigeants des pays du continent lors du Sommet des Amériques tenu à Miami en 1994.

Le représentant permanent des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Robert Zoellick, donne un aperçu des objectifs poursuivis par les Etats-Unis dans ces négociations. Le secrétaire d'Etat adjoint, M. Otto Reich, souligne l'importance que revêt la libéralisation du commerce dans les Amériques non seulement pour stimuler la croissance économique, mais aussi pour raffermir les liens entre les trente-quatre Etats démocratiques du continent. Le secrétaire adjoint au Commerce, M. Grant Altonas, déclare que la ZLEA n'aura une grande portée que si, au lieu de se limiter au commerce et aux investissements, les négociateurs traitent d'autres domaines tels que la fiabilité des services de police et l'indépendance de l'appareil judiciaire. Le directeur adjoint de l'Agence américaine pour le développement international, M. Adolfo Franco, décrit les programmes conçus par les Etats-Unis pour aider les pays de petite taille à s'adapter au libre-échange.

Etant donné que la ZLEA est une initiative continentale, la présente revue contient également un article de l'ambassadeur du Brésil, M. Rubens Barbosa, sur la position de son pays alors qu'il s'apprête à collaborer avec les Etats-Unis pendant la durée des négociations de la ZLEA, ainsi qu'un article du ministre mexicain de l'économie, M. Ernesto Derbez, sur les mesures, couronnées de succès, que son pays a prises ces vingt dernières années en vue de renforcer son intégration à l'économie mondiale.

Par ailleurs, l'économiste Jeffrey Schott passe en revue les nombreux obstacles auxquels doivent faire face les négociateurs de la ZLEA, tandis que M. Scott Otteman, de la National Association of Manufacturers, incite les pays à garder le cap sur la libéralisation des échanges qui constitue, selon lui, le moyen le plus fiable et le plus efficace de parvenir à la prospérité.

En outre, deux membres de la sous-commission du commerce de la Chambre des représentants des Etats-Unis, MM. Philip Crane (républicain) et Sander Levin (démocrate), présentent leurs points de vue respectifs sur la façon dont les négociations de la ZLEA peuvent améliorer les règles du commerce dans le continent de manière à permettre à tous les pays de tirer le maximum d'avantages de la mondialisation.

Enfin, la revue comprend une liste de sites Internet et une sélection d'ouvrages et d'articles relatifs à la ZLEA.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

SOMMAIRE

La Zone de libre-échange des Amériques et l'expansion du commerce sur le continent

□ DOSSIER

COMMERCER EN LIBERTE : LA NOUVELLE AMBITION DES AMERIQUES **6**

Robert Zoellick, représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur

Les Etats-Unis auront notamment pour objectif d'établir, lors de la réunion des ministres du commerce du continent américain qui aura lieu le 1^{er} novembre, un programme continental de coopération à l'intention des petits pays en développement et de fixer des échéances fermes pour les négociations portant sur l'ouverture des marchés dans chacun des Etats participants.

LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS SUR LE CONTINENT AMERICAIN ET LE ROLE DU LIBRE-ECHANGE **15**

Otto Reich, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires interaméricaines

La libéralisation des échanges est depuis longtemps l'un des grands axes de la politique des Etats-Unis sur le continent américain, l'objectif étant non seulement de stimuler la croissance économique, mais aussi de renforcer les liens qui unissent les 34 Etats démocratiques du continent.

LA ZLEA OUVRE LA VOIE A LA CROISSANCE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES **19**

Grant Aldonas, secrétaire adjoint au Commerce des Etats-Unis

La création de la ZLEA exigera que les négociateurs abordent des domaines souvent négligés, tels que le respect de l'Etat de droit, les institutions démocratiques, l'indépendance de l'appareil judiciaire, la fiabilité des organes de réglementation et des services de police et l'efficacité des services bancaires et sociaux.

RENFORCER LA CAPACITE COMMERCIALE DU CONTINENT AMERICAIN **22**

Adolfo Franco, directeur adjoint de l'Agence américaine pour le développement international

Aider les petits Etats à accroître leurs échanges et à attirer les investissements constituera un élément indispensable de la réussite de la ZLEA.

□ OPINIONS

LE BRESIL ET LES ETATS-UNIS : SURMONTER LES OBSTACLES A LA CREATION DE LA ZLEA **26**

Rubens Barbosa, ambassadeur du Brésil aux Etats-Unis

En sa qualité de coprésident avec les Etats-Unis de la dernière phase des négociations relatives à la ZLEA, le Brésil contribuera à définir les questions qui restent en jeu, telles que l'agriculture et les recours commerciaux.

LE MEXIQUE ET LA FUTURE ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES **29**

Luis Ernesto Derbez, ministre mexicain de l'Economie

Le Mexique, qui a amélioré la compétitivité de ses entreprises et son taux de croissance grâce à la conclusion de nombreux accords de libre-échange, est résolu à œuvrer à la réussite de la ZLEA, vu son importance pour la croissance, l'emploi et la hausse du niveau de vie des habitants de tous les pays du continent américain.

LES OBSTACLES A LA CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES **33**

Jeffrey Schott, économiste en chef de l'Institute for International Economics

Les signes de reprise économique en Amérique latine, le lancement d'un nouveau cycle de négociations à l'Organisation mondiale du Commerce et d'autres faits récents justifient un « fragile optimisme » pour les négociations portant sur la création de la ZLEA.

LA ZLEA SERA AVANTAGEUSE POUR LES ENTREPRISES DE TOUS LES PAYS DES AMERIQUES **37**

Scott Otteman, directeur de la politique commerciale internationale de la National Association of Manufacturers

La suppression des obstacles au commerce et l'adoption de mesures axées sur l'économie de marché grâce à la Zone de libre-échange des Amériques pourront aider les pays du continent à finir de mettre en place une économie concurrentielle.

□ POINTS DE VUE DU CONGRES

LA ZLEA : PROMESSE DE PROSPERITE ECONOMIQUE ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT REGIONAL **40**

Philip Crane, président de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants

La dynamique enclenchée devrait aboutir à la création de la ZLEA en 2005, et les avantages offerts aux pays participants sont bien trop nombreux pour qu'ils ne continuent pas sur la voie du libre-échange.

LA ZLEA ET LES REGLES DU DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL **43**

Sander Levin, membre démocrate de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants

La réussite de la ZLEA exige que l'on élabore des règles du commerce international et de la mondialisation en traitant les questions du droit du travail, de la protection de l'environnement et d'autres questions essentielles

□ SOURCES D'INFORMATION

ADRESSES ET SITES INTERNET **47**

BIBLIOGRAPHIE (EN ANGLAIS) **49**

❑ COMMERCER EN LIBERTE : LA NOUVELLE AMBITION DES AMERIQUES

Robert Zoellick, représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur

Lors de la réunion des ministres du commerce du continent américain qui aura lieu le 1^{er} novembre à Quito (Equateur), les Etats-Unis auront notamment pour objectif d'établir un programme continental de coopération à l'intention des petits pays en développement et de fixer des échéances fermes pour les négociations portant sur l'ouverture des marchés dans chacun des 34 Etats démocratiques participant aux négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), déclare le représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Robert Zoellick.

Des négociations concrètes ont déjà commencé et la création d'une ZLEA – souhaitée depuis longtemps – est maintenant « tout à fait possible », indique-t-il. Il reconnaît que l'initiative a « suscité beaucoup de scepticisme » et qu'il reste à régler de nombreux sujets délicats, mais souligne que les Etats-Unis sont résolus à achever les négociations en janvier 2005 au plus tard. « Ce n'est qu'avec le temps que l'on verra si ces objections catégoriques correspondent à de véritables prises de position ou ne sont que des fanfaronnades de politiciens apeurés », dit-il.

En outre, si le gouvernement Bush souhaite négocier avec tous les Etats démocratiques des Amériques dans le cadre de la ZLEA, il est également « disposé à progresser étape par étape si d'autres pays reviennent sur leurs positions ou qu'ils ne sont tout simplement pas prêts », précise-t-il.

On trouvera ci-après le discours que M. Zoellick a prononcé à Miami le 14 octobre, lors de la sixième Conférence annuelle des Amériques organisée par le quotidien The Miami Herald.

Je suis très heureux d'être parmi vous dans cette ville qui est la « voie d'accès aux Amériques ».

A chacune de mes visites à Miami, je perçois l'enthousiasme, je ressens le dynamisme de cette ville. C'est ici que convergent les courants intellectuels, économiques, culturels et humains du Nord et du Sud.

Les habitants de Miami ont su intégrer ces influences en créant une cité qui s'inspire de ce que deux continents et de nombreuses cultures ont de mieux à offrir dans le domaine des arts, de l'architecture, des traditions et du savoir.

Il y a vingt-cinq ans, face à de multiples problèmes, beaucoup craignaient que la belle époque de Miami ne soit définitivement révolue. Heureusement, l'optimisme – doublé de dynamisme et de civisme – l'a emporté. Aujourd'hui, ce joyau des Amériques étincelle ; il illustre brillamment le pouvoir de régénération – d'une ville qui a su se transformer en un centre dynamique de commerce, de culture et d'optimisme.

Tout comme Miami, l'Amérique latine et les Caraïbes sont passés par des hauts et des bas ; ils ont connu des difficultés et des moments d'abattement, avant de se réinventer grâce à l'ouverture d'esprit, au dur labeur et à la persévérance des élites intellectuelles et politiques nationales.

Nous savons tous qu'il reste du travail à accomplir dans les Amériques. Certains se laissent décourager par des difficultés et par des revers. D'autres, tournés vers l'avenir, reconnaissent que l'Amérique latine et les Caraïbes doivent encore mettre en place des institutions politiques et civiles, gagner la confiance du public et créer des réseaux économiques et commerciaux et des partenariats en matière de sécurité, afin de permettre à la région de donner toute sa mesure.

Comme l'a dit le président Bush ici même en août 2000 : « Certains portent encore sur l'Amérique latine un regard imprégné de vieux stéréotypes, mais j'y vois la moitié d'un continent où vivent 500 millions de personnes, qui cherchent à réaliser le rêve d'une vie meilleure. »

Pour ma part, j'estime que nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce que toute la population, de Bogota à Buenos Aires en passant par Managua, bénéficie des

mêmes possibilités que celles qui s'offrent aujourd'hui aux habitants de Miami.

Cette ville hors du commun jouera un rôle de premier plan en soutenant, en aidant et en encourageant au nom des Etats-Unis nos partenaires du continent américain.

J'ai donc l'honneur d'annoncer aujourd'hui que, lors des négociations ministérielles de la Zone de libre-échange des Amériques qui se tiendront à Quito dans deux semaines, je proposerai que les Etats-Unis accueillent la prochaine réunion ministérielle de la ZLEA, en 2003, et que, si nos hôtes le veulent bien, cette réunion se tienne ici même à Miami.

LES DEFIS ET LES PROMESSES EN AMERIQUE LATINE

Nous savons que beaucoup de pays traversent actuellement une période difficile.

Après les réformes politiques et économiques spectaculaires que nous avons pu observer au début des années 1990, certains Etats ne se sont pas suffisamment attaqués aux tâches plus lourdes et plus complexes qui consistent à consolider durablement la démocratie, la bonne gouvernance, l'Etat de droit, un enseignement solide, une fiscalité équitable et efficace, des réformes relatives à la retraite et enfin l'économie de marché.

D'après un sondage effectué par l'organisme chilien « Latinobarometro », 80 % des Latino-Américains estiment que la corruption, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants ont « beaucoup augmenté » dans leur pays au cours des dernières années.

La Banque mondiale estime que la faiblesse ou la corruption des appareils judiciaires ralentit de 15 % par an la croissance économique de l'Amérique latine, en décourageant les investisseurs étrangers, en amenant des entreprises productives à opérer dans l'illégalité et en ne garantissant pas l'exécution des contrats.

Dans les Etats démocratiques de l'Amérique latine d'aujourd'hui, l'impatience et la frustration sont source d'instabilité politique et font le jeu de dirigeants populistes qui profitent de ces mécontentements pour dresser la population contre certains thèmes au lieu de la mobiliser en faveur d'un programme d'action. Et pourtant la démocratie permet aussi à un homme né dans la pauvreté des favelas de prétendre à la présidence du

plus grand pays d'Amérique latine.

Les défis qui se présentent sont bien réels. Il ne faut pas en minimiser l'importance. Mais si nous voulons que les Amériques se préparent un avenir réussi, il nous faut aussi reconnaître ce qui a changé en bien. Ce sont les fondements à partir desquels nous progresserons.

En 1970, 17 des 26 pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient dotés d'un régime autoritaire. Au milieu des années 1980, lorsque je travaillais au ministère des finances sous la présidence de Ronald Reagan, l'Amérique latine faisait face à une inflation galopante, à une crise de l'endettement et à la détérioration des services du secteur public. En 1989, lorsque je suis entré au département d'Etat du temps du président George H.W. Bush, de violents conflits mettaient à mal le fragile tissu social de différents pays. L'Organisation des Etats américains (OEA) était encore paralysée par la doctrine de la non-intervention et n'était pas parvenue à défendre la démocratie.

Aujourd'hui, la situation est complètement différente.

La dictature de l'île de Cuba est seule et isolée, face à un ensemble d'Etats démocratiques qui s'étend d'un bout à l'autre du continent.

Sur le plan économique, de véritables progrès ont été réalisés.

- L'inflation a diminué dans l'ensemble des pays, passant de 500 % en moyenne en 1990 à 7 % l'an dernier. Le continent a compris que, dans les pays où les prix grimpent en flèche, ce sont les pauvres qui en souffrent le plus.
- Le PIB (produit intérieur brut) réel a progressé de 3,4 % par an en moyenne dans les années 1990, contre 1,2 % dans les années 1980.
- Le PIB réel par habitant a augmenté en moyenne de 1,5 % par an dans les années 1990, taux nettement insuffisant mais cependant supérieur à la baisse de près de 1 % enregistré dans les années 1980.
- Le volume des exportations s'est accru de 10 % par an dans les années 1990, soit une croissance deux fois plus rapide que pendant la décennie précédente. Comme la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds monétaire international (FMI) l'ont constaté, le

développement des échanges commerciaux a contribué à accroître la productivité et à créer des emplois mieux rémunérés.

- La privatisation – en particulier des services d'utilité publique – a permis d'obtenir de meilleures prestations au profit d'un plus grand nombre de personnes, et d'accroître les investissements et l'efficacité. Des millions et des millions de personnes ont maintenant accès au téléphone, à l'électricité et à de l'eau courante et potable, services qui étaient auparavant réservés aux plus privilégiés.
- D'après la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, la pauvreté a reculé, passant de 41 % en 1990 à 35 % à la fin de la décennie.
- Les investissements étrangers directs ont augmenté de façon spectaculaire, passant de 9 milliards de dollars en 1990 à 76 milliards en 2000, et ces investissements ont été très étroitement liés à l'accroissement des exportations et à la création d'emplois.

En l'espace d'une seule génération, l'Amérique latine s'est transformée : auparavant dominée par des autocraties stagnantes, elle compte maintenant des Etats démocratiques en plein devenir, dont la plupart ont une économie en phase de croissance. Ce « demi-continent » est porteur de promesses et de possibilités réalisables à court terme.

DES REFORMES AU NORD ET AU SUD

Comme le savent bien les Latino-Américains, cette partie du monde se caractérise également par sa très grande diversité. Le contexte historique, les problèmes et les cultures politiques varient énormément d'un pays et d'une région à l'autre. A mesure que l'intégration s'intensifie sur le plan régional et même mondial, nous pouvons bénéficier de l'expérience des uns et des autres et nous entraider, tout en tenant compte des besoins et des circonstances particuliers.

Dans ce contexte, le Mexique au Nord et le Chili au Sud illustrent ce qu'il est possible d'accomplir. A l'heure où les capitaux circulent à l'échelle mondiale, les liens privilégiés en matière de commerce et d'investissement que créent les accords de libre-échange avec les Etats-Unis peuvent se révéler très utiles : à la suite de la crise du peso en 1982, le Mexique a dû attendre sept ans avant de pouvoir de nouveau emprunter sur les marchés financiers

internationaux ; après le choc financier de 1994-1995, il lui a seulement fallu attendre sept mois, grâce à l'ALENA (Accord nord-américain de libre-échange). Après la crise de 1982, les exportations américaines au Mexique ne sont revenues à leur niveau d'avant la crise qu'au bout de sept ans ; après le choc de 1994-1995, il leur a seulement fallu 17 mois pour se rétablir à leur niveau préalable.

En outre, contrairement aux sombres prévisions et aux vues étroites de certains Latino-Américains, la politique de libre-échange adoptée par le Mexique et par le Chili a permis à ces deux pays de renforcer leur assise non seulement dans leurs relations avec les Etats-Unis, mais également dans le reste des Amériques et de l'économie mondiale. A la suite de l'ALENA, le Mexique a négocié 9 accords de libre-échange avec 29 pays d'Amérique latine. Ce mois-ci, le Mexique accueille le sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique et organisera l'an prochain la réunion ministérielle mondiale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), illustrant ainsi le rôle important qu'il joue au sein de cette institution.

Selon un nouveau rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Mexique est le douzième exportateur de produits à haut coefficient de technologie dans le monde, le dixième exportateur de produits à moyen coefficient de technologie et le onzième en ce qui concerne les produits à faible coefficient de technologie. En 1985, le Mexique avait bien du mal à se classer au vingt-troisième rang mondial des exportateurs de produits à faible coefficient de technologie et ne figurait même pas au palmarès des exportateurs de produits à moyen ou haut coefficient de technologie.

Six mille kilomètres plus au Sud, le Chili offre un autre exemple des effets positifs d'une politique judicieuse. En période de ralentissement économique mondial, le Chili poursuit sa croissance : de 4,4 % en 2000 et de 2,8 % l'an dernier. Les capacités d'adaptation du Chili sont la conséquence directe de son ouverture sur l'extérieur, la croissance économique de ce pays étant en grande partie alimentée par les exportations, qui ont connu une hausse de 8,2 % au cours des neuf derniers mois seulement. La croissance du Chili lui a permis de réduire de moitié son taux de pauvreté, qui est ainsi passé de 45 % en 1987 à 22 % en 1998.

DES REFORMES AU CENTRE : LE SALVADOR

D'autres pays d'Amérique latine sont résolus à suivre l'exemple du Chili et du Mexique. Prenons le cas du Salvador, dont la transformation est tout aussi impressionnante que ses partenaires, qui sont pourtant plus souvent cités en exemple.

Pendant les années 1980, des millions de Salvadoriens vivaient dans un climat de violence et de peur. L'économie du Salvador se portait mal, même en comparaison à d'autres pays d'Amérique centrale. Dans un livre du correspondant du «New York Times» au département d'Etat, publié en 1991, le chapitre consacré à ce pays pauvre avait un titre fort peu encourageant : «La situation inextricable du Salvador».

A la suite d'un accord de paix d'importance historique, signé le dernier jour de l'année 1991, les dirigeants du Salvador ont entrepris de bâtir un nouvel avenir. Ils ont lutté contre l'inflation, combattu la corruption, réduit les dépenses, restructuré et privatisé le système bancaire, privatisé des entreprises publiques peu performantes et ouvert les frontières de leur pays aux échanges commerciaux. En suivant l'exemple du Chili, le Salvador a commencé à tirer parti des avantages des marchés de capitaux privés pour répondre aux besoins de ses citoyens en matière de retraite, tout en augmentant l'épargne et les investissements nationaux et en devançant les Etats-Unis. D'après le Rapport économique de 2000 sur la liberté économique dans le monde, le Salvador se classe au quatorzième rang des pays dont l'économie est la plus libéralisée du monde – alors qu'il n'occupait en 1990 que le soixante-septième rang – et dépasse ainsi le Japon, l'Allemagne et la France.

Une bonne politique donnent de bons résultats. D'après la Banque mondiale, de 1991 à 2001, le Salvador a connu un taux de croissance moyen de 4,3 % par an, contre 1,3 % de 1981 à 1991. Le PIB par habitant du Salvador a progressé au moins dix fois plus rapidement pendant les années 1990 que pendant les années 1980.

De nombreux Salvadoriens ont encore du mal à sortir de la pauvreté, mais la croissance économique, alimentée par les échanges commerciaux, change leur vie de tous les jours. Le président Francisco Flores a déclaré au président Bush, pendant la visite de ce dernier à San Salvador en avril dernier : «De nombreuses femmes dans les zones rurales ont aujourd'hui la possibilité de travailler, grâce à l'ouverture du marché des Etats-Unis [...] Il s'ensuit des

changements spectaculaires dans toutes les zones rurales de notre pays».

Au Salvador, les échanges commerciaux et les réformes se manifestent sous des formes concrètes et prometteuses, grâce au dur labeur de la population. Fondée en 1933, la société Sigma fabrique des produits d'emballage, comme des cartons et des bouteilles en plastique. Consciente des débouchés à l'exportation créés par la politique du Salvador favorable aux échanges, Sigma s'est développée et est devenue une multinationale qui emploie 3 000 personnes et qui vend ses produits sur les marchés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Sigma a même commencé à s'implanter sur les marchés européens du conditionnement haut de gamme, en signant des contrats avec Meissen en Allemagne. Et Sigma a des liens avec l'économie des Etats-Unis, pays d'où provient son papier et la plupart de son matériel de production.

La société Bocca Deli, qui fabrique des produits alimentaires pour apéritifs et cocktails, ne s'intéressait auparavant qu'au marchés salvadorien et redoutait le libre-échange. Aujourd'hui, elle réalise 74 % de son chiffre d'affaires à l'étranger, contre 0 % il y a quelques années. Le cas de Bocca Deli illustre les avantages réciproques que présentent les échanges commerciaux : l'entreprise produit ses chips de maïs à partir du maïs vendu par les agriculteurs américains.

Citons aussi le cas de la société St. Jack's, un petit fabricant d'articles textiles qui produit des tee-shirts et des vêtements d'enfant en utilisant sous licence des motifs de Disney. Malgré sa taille relativement modeste, elle vend ses produits à de grandes chaînes de magasins américains, notamment Kohl's et J.C. Penney – en bénéficiant de la réduction des droits de douane négociée dans le cadre de l'Initiative en faveur du bassin Caraïbe. Elle commercialise également des vêtements de sa propre marque dans l'ensemble de l'Amérique centrale, au Mexique et en République dominicaine. Son président-directeur général, M. Rolando Siman, a déclaré que les nouveaux accords de libre-échange avec le Mexique et la République dominicaine avaient favorisé l'expansion de son entreprise en Amérique latine. Il a également indiqué que sa société achète la plus grande partie de ses fils à tisser aux Etats-Unis.

Les exportations salvadoriennes au Mexique ont été multipliées par 2 pendant la première année du nouvel accord de libre-échange et devraient de nouveau doubler en 2003. Les exportations en direction de la République

dominicaine ont augmenté de 160 % pendant la première année de cet accord de libre-échange.

Le président Flores a clairement indiqué la direction prise par ces réformes: le Salvador « a beaucoup plus progressé en ce qui concerne les idées que nous partageons avec les Etats-Unis » – l'objectif étant de parvenir à un continent américain d'Etats démocratiques et de marchés ouverts, où règnent la transparence et le respect du droit.

L'ENGAGEMENT PRIS PAR LES ETATS-UNIS ENVERS L'AMERIQUE LATINE

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, certains ont craint que les contraintes de la lutte contre le terrorisme n'amènent les Etats-Unis à se désintéresser de l'Amérique latine.

Il n'en est cependant rien: le président Bush considère l'Amérique latine comme un partenaire fondamental sur les plans économique et politique et en matière de sécurité.

Le président et le peuple américain apprécient la solidarité qu'a manifestée le continent américain après le 11 septembre, lorsque l'OEA a invoqué le traité de Rio. Nous savons également que la solidarité est réciproque.

Au cours des vingt derniers mois, le président a reçu à la Maison Blanche 30 chefs d'Etat de l'Amérique latine. C'est en Amérique latine qu'il a effectué le premier déplacement à l'étranger de sa présidence. Le sommet des Amériques a été le premier sommet auquel il a assisté. Il s'est rendu au Salvador, au Pérou et au Mexique. Pour le président Bush, le continent américain est sa région, son voisinage.

Conscient de l'importance des échanges commerciaux dans le continent américain, le président m'a demandé de rendre fréquemment visite à nos amis de la région. Pendant mes dix-huit premiers mois au poste de représentant pour le commerce extérieur, je me suis rendu en Argentine, au Brésil, au Canada, dans les Caraïbes, au Chili, en Colombie, au Mexique, au Pérou et en Uruguay, pour écouter et apprendre. Le mois dernier, je suis allé à Trinité-et-Tobago pour m'entretenir avec les ministres du commerce de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes des besoins particuliers des petits Etats insulaires. A la fin du mois, j'irai en Bolivie et en Equateur. J'ai rencontré les dirigeants de petites entreprises qui cherchent à faire partie du réseau mondial

des fournisseurs de Wal-Mart au Brésil, des entrepreneurs en Colombie et des ouvriers et des militants écologistes au Chili – et j'ai vu le visage de l'espoir.

Les intentions du président Bush se concrétisent par des actes et par des résultats.

En août dernier, la persévérance du président a porté ses fruits lorsque le Congrès des Etats-Unis a adopté la loi de 2002 sur le commerce extérieur. Effaçant trois tentatives infructueuses dans les années 1990, le président Bush a obtenu des pouvoirs élargis en ce qui concerne la conclusion d'accords commerciaux, après avoir plaidé sa cause auprès de chaque membre du Congrès. Nous pouvons ainsi soumettre de nouveau au Congrès nos accords commerciaux sans que les parlementaires puissent les modifier.

Sans perdre de temps, nous nous servons de ces pouvoirs aux fins d'ouverture des marchés et de création de débouchés.

Il y a deux semaines, j'ai officiellement fait part au Congrès de notre intention d'achever d'ici à la fin de l'année les négociations de l'Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili.

Il y a deux semaines, dans une autre lettre, j'ai officiellement indiqué au Congrès l'intention du gouvernement d'entamer des négociations en vue de signer un accord de libre-échange avec les cinq pays du Marché commun de l'Amérique centrale: le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador.

Les nouveaux pouvoirs élargis nous aideront également à atteindre deux objectifs communs: achever d'ici à 2005 à la fois les nouvelles négociations commerciales mondiales de l'OMC et les négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange des Amériques.

Les nouvelles négociations de l'OMC, qui effacent l'échec de Seattle, n'ont pu être lancées à Doha en novembre dernier que grâce à la collaboration des ministres des Amériques. Au cours d'une nuit entière de travail, mes amis et proches collègues, MM. Celso Lafer (Brésil), Luis Derbez (Mexique) et Pierre Pettigrew (Canada), et moi-même avons uni nos efforts pour rédiger le mandat de négociation de l'OMC et convaincre nos collègues qui étaient plus hésitants. Le ministre adjoint du commerce du Chili, M. Herald Munoz, la ministre du commerce de la Colombie, Mme Marta Lucia Ramirez, devenue

depuis ministre de la défense, et d'autres partenaires d'Amérique latine ont tous joué un rôle de premier plan à cet égard.

A Doha, la délégation des Amériques a notamment cherché à réduire les obstacles aux échanges agricoles, ce qui se traduirait par une croissance importante dans le continent américain. Les Etats-Unis ont tenu leurs promesses en proposant, non sans audace, de supprimer toutes les subventions aux exportations agricoles, de réduire de 100 milliards de dollars à l'échelle mondiale les subventions agricoles nationales qui ont un effet de distorsion sur la production – y compris les nôtres – et de réduire les droits de douane de 75 %.

Dans un groupe présidé par M. Derbez (Mexique), le Brésil et les Etats-Unis ont également montré l'exemple en parvenant à un accord décisif sur la réglementation en matière de propriété intellectuelle, qui continue de garantir la mise au point de médicaments susceptibles de sauver des vies et permet aux pays en développement de produire sous licence des produits pharmaceutiques contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres pandémies.

Dans l'ensemble du continent américain, je constate une forte volonté commune de faire avancer les négociations de l'OMC, de libéraliser les échanges de produits agricoles, de biens manufacturés et de services. Et c'est dans le continent américain, à Cancun, qu'aura lieu l'an prochain la grande réunion ministérielle à mi-parcours de l'OMC qui veillera à la bonne continuation du programme de Doha.

La stratégie du président Bush en matière de commerce extérieur dans le continent américain donne déjà des résultats. La loi de 2002 sur le commerce extérieur prévoit de proroger et de diversifier des préférences commerciales (c'est-à-dire la suppression unilatérale des droits de douane des Etats-Unis) pour des exportations des pays en développement d'une valeur totale d'environ 20 milliards de dollars, dont 7 milliards proviendront de nos partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes.

La loi de 2002 a prorogé le Système de préférences généralisées, qui permet à 140 pays en développement d'exporter vers les Etats-Unis quelque 3 500 produits en franchise de douane. Nous examinons déjà comment nous servir de ce pouvoir pour développer les importations en provenance de l'Argentine et nous invitons d'autres pays à soumettre leurs demandes en

prévision de l'examen des produits que nous entamerons dans le courant du mois.

Cette loi a renforcé la loi sur le partenariat commercial avec le bassin Caraïbe en libéralisant les dispositions relatives aux vêtements.

Et la nouvelle loi sur le commerce extérieur a étendu et renforcé le champ d'application de la Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins (ATPA), adoptée en 1991 par le président George H.W. Bush, en faisant passer à environ 6 300 le nombre de produits exonérés de droits de douane.

Nous savons à quel point cette loi est importante pour la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou.

En août, j'ai eu l'honneur d'assister à la cérémonie d'entrée en fonctions du président Alvaro Uribe à Bogota. Le matin même, j'ai accompagné le président sortant, M. Andrés Pastrana, lors de ses dernières obligations officielles: une réunion d'hommes d'affaires colombiens. Les participants ont étudié comment se servir de l'ATPA pour stabiliser l'économie colombienne en cette période de danger. Quelques heures plus tard, je me trouvais dans la Chambre des députés de la Colombie quand celle-ci a été attaquée au lance-roquettes par des guérilleros qui cherchaient en vain à mettre fin à la démocratie. Les guérilleros ne sont pas non plus parvenus à freiner les exportations colombiennes de fleurs coupées à destination des Etats-Unis, dont la valeur atteint aujourd'hui 500 millions de dollars. Cette branche d'activité, qui emploie 75 000 personnes, est en pleine expansion car l'ATPA a complètement supprimé les droits de douane des Etats-Unis sur les fleurs. Les exportations colombiennes en direction des Etats-Unis ont augmenté de 155 % à la suite de l'adoption de l'ATPA, qui, d'après les estimations de la Colombie, a entraîné un accroissement de la production d'environ 1,2 milliard de dollars entre 1992 et 1999.

Le président Bush tient les promesses qu'il a faites à l'Amérique latine d'encourager au moyen du commerce le désir de liberté politique et économique et de créer, au-delà des mers et du bras de terre qui nous séparent, un continent où règnent le libre-échange et la liberté. Il se rend cependant compte que les échanges commerciaux ne suffisent pas.

C'est pourquoi les Etats-Unis ont décidé, aux côtés du Fonds monétaire international (FMI) et du groupe des

Sept (G7), de donner à l'Uruguay, pays qui a adopté et mis en œuvre une politique judicieuse, la possibilité de ranimer un système bancaire en très grande difficulté. C'est pourquoi les Etats-Unis aident le Brésil, avec un nouveau plan de soutien du FMI de 30 milliards de dollars. C'est pourquoi les Etats-Unis coopèrent avec le FMI, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, dirigée par notre ami Enrique Iglesias, afin de venir en aide à la Colombie. Et c'est pourquoi les Etats-Unis sont prêts à soutenir l'aide que les institutions financières pourraient apporter à nos amis d'Argentine si les dirigeants politiques de ce pays prennent eux-mêmes les mesures qui leur permettront d'améliorer leur situation.

LES ZONES DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES

Notre plus grand projet – notre plus grande ambition – est de créer une Zone de libre-échange des Amériques. Ce rêve est une source d'inspiration depuis la période de l'accession à l'indépendance des pays latino-américains; des visionnaires – de Henry Clay à Ronald Reagan et à George H.W. Bush – en ont précisé la portée, les possibilités et la coopération nécessaire à cet effet.

Le président Reagan se réjouissait d'avance du jour « où le libre-échange, de la pointe de la Terre du feu au cercle arctique, unirait la population du continent américain dans le cadre d'échanges mutuellement bénéfiques, où toutes les frontières deviendraient ce qu'est depuis longtemps la frontière entre les Etats-Unis et le Canada: un lieu de rencontre plutôt qu'une ligne de séparation ».

Ces aspirations sont maintenant tout à fait réalisables: dès l'an dernier, nous avons pris des mesures concrètes en vue d'établir la ZLEA. Cela suscite bien sûr beaucoup de scepticisme. Certains dirigeants politiques prennent position dans leur pays en lançant des mises en garde, tandis que d'autres cherchent à expliquer à leur population les possibilités d'avenir. Nous devons aborder avec tact certains sujets délicats, sans perdre de vue les avantages considérables qu'en tireront tous les participants. Ce n'est qu'avec le temps que l'on verra si ces objections catégoriques correspondent à de véritables prises de position ou ne sont que des fanfaronnades de politiciens apeurés. Face à ces discours d'opposition, force est de constater que, dans un sondage d'opinion effectué en 2001 par l'organisme « Latinobarometro », pas moins de 70 % des Latino-Américains se sont déclarés favorables à la création d'une zone de libre-échange continentale.

Etant passionné d'histoire, je suis moi aussi impressionné par le caractère épique de cette aventure. Etant aussi pragmatique et désireux d'obtenir des résultats, je m'intéresse principalement aux jalons à atteindre, sur la route qui nous aidera à franchir le prochain obstacle.

Les Etats-Unis œuvrent en faveur du libre-échange dans le continent, en libéralisant les échanges en Amérique du Nord, bientôt avec le Chili et ensuite avec l'Amérique centrale. Nous préparons une plus grande libéralisation des échanges en ouvrant le marché américain dans le cadre du partenariat commercial avec le bassin Caraïbe et des lois relatives aux préférences commerciales en faveur des pays andins. Nous souhaitons négocier avec tous les Etats démocratiques du continent américain dans le cadre de la ZLEA, mais nous sommes également disposés à progresser étape par étape si d'autres pays reviennent sur leurs positions ou qu'ils ne sont tout simplement pas prêts.

Nous voulons que les pays des Amériques soient les premiers à choisir. Les pays de la région Asie-Pacifique, de l'Afrique et du Moyen-Orient s'intéressent également à la possibilité de signer des accords de libre-échange avec les Etats-Unis. Avec la Chine, quatrième puissance commerciale du monde, qui fait maintenant partie de l'OMC, l'Amérique latine devra faire face à une concurrence internationale plus intense. Nous voulons que les pays du continent américain aillent de l'avant, au lieu de stagner, ou pire encore, de se laisser dépasser.

LA REUNION DE QUITO : SEPT OBJECTIFS

Le 1^{er} novembre, les ministres du commerce des 34 Etats démocratiques participant à la ZLEA se réuniront à Quito afin que les pourparlers débouchent sur des négociations concrètes et précises.

A Quito, les Etats-Unis chercheront à atteindre sept objectifs.

Premièrement, nous devons lancer un programme continental de coopération de façon à ce que des pays en développement de taille modeste – notamment dans les Caraïbes et en Amérique centrale – puissent participer aux négociations de libre-échange et en tirer parti. Nous voulons que ces pays bénéficient d'une assistance qui leur permette de mener des négociations sur des sujets complexes, qu'ils puissent mettre en œuvre l'accord final et qu'ils reçoivent l'aide dont ils ont besoin afin d'effectuer les ajustements structurels nécessaires à la

création d'une véritable zone de libre-échange. La Banque interaméricaine de développement, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international et l'Agence des Etats-Unis pour le commerce extérieur et le développement sont d'excellents partenaires dans le cadre de cette initiative visant à associer commerce extérieur et aide en vue de favoriser la croissance et de créer des débouchés.

Deuxièmement, nous chercherons à assortir d'échéances fermes – à l'horizon de plusieurs mois, et non de plusieurs années – les négociations relatives à l'ouverture du marché de chacun des pays participants.

En outre, nous nous emploierons au cours des négociations à abaisser les droits de douane effectivement appliqués, et non les droits consolidés à l'OMC. Si cette différence peut sembler technique à première vue, sa mise en pratique témoignerait néanmoins de façon décisive de l'importance de notre projet commun. Les réductions des droits de douane se fonderaient sur les caractéristiques réelles des échanges commerciaux et non sur les valeurs maximales hypothétiques autorisées. Dans de nombreux pays, les droits « consolidés » sont nettement supérieurs aux droits appliqués dans la réalité ; la réduction des droits consolidés n'aurait donc qu'un impact beaucoup plus tardif sur les échanges commerciaux. En même temps, nous reconnaissons qu'il peut être nécessaire de faire preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne les droits de douane de départ des petits Etats insulaires des Caraïbes, et ce pour un nombre restreint de produits.

Troisièmement, nous chercherons à nommer à la tête des 9 groupes de négociation et des 3 comités s'y rattachant des présidents qui feront avancer la situation.

Quatrièmement, nous demanderons instamment que le texte de négociation révisé soit diffusé, selon une pratique que nous avons adoptée pour la première fois à Buenos Aires l'an dernier. La publication du projet de texte devrait permettre d'accroître la transparence du processus de création de la ZLEA. Nous apprécions l'opinion de la population, dont nous chercherons à tenir compte à mesure que se poursuivront nos travaux.

Cinquièmement, nous espérons que la réunion de Quito permettra de nouveau de faire participer au projet de la ZLEA des groupes de la société civile. Nous nous mettrons à leur écoute. Et nous n'hésiterons pas à expliquer les avantages du libre-échange.

Nous avons déjà reçu les recommandations de groupes de la société civile, ce qui constitue un phénomène sans précédent, et nous en faisons constamment part (à la fois en espagnol et en anglais) aux négociateurs.

Sixièmement, nous serons très heureux d'entendre l'avis des représentants du secteur privé lors du Forum des entreprises des Amériques et de bénéficier de leur expérience. La ZLEA ne peut que créer des conditions favorables dans lesquelles l'inventivité des créateurs d'entreprise, la détermination des investisseurs et le dynamisme des entreprises en expansion seront source d'emplois, de croissance et d'espoir pour les peuples des Amériques.

Enfin, alors que les Etats-Unis et le Brésil doivent assumer la co-présidence des négociations, de la réunion de Quito jusqu'à leur conclusion, les Etats-Unis proposeront d'accueillir la prochaine réunion ministérielle ici même à Miami, en 2003. Grâce à votre aide, et à l'exemple que vous montrez en matière de renaissance urbaine, cette ville qui est une voie d'accès aux Amériques participera à un moment décisif de l'histoire des Amériques.

Avec le concours de votre gouverneur et de vos représentants au Congrès, nous voulons tirer parti des avantages du commerce afin d'assurer à la Floride un avenir encore plus radieux au sein d'une nouvelle alliance des Amériques.

CONCLUSION

La deuxième moitié du xx^e siècle s'est caractérisée par le fossé qui séparait l'Est de l'Ouest, par le long et obscur combat pour la liberté qui a marqué la guerre froide. Dans ce nouveau siècle, notre défi principal consiste à combler le fossé qui existe entre le Nord et le Sud, à donner jour à une nouvelle ère d'espoir et de possibilités.

Je crois que c'est ici même, dans le nouveau monde des Amériques, que nous pouvons abattre les barrières des préjugés, de la pauvreté et du protectionnisme, en tissant entre nos l'Amérique du Nord et l'Amérique latine des liens faits de liberté et de prospérité.

Le programme des Etats-Unis en matière de libre-échange peut aider de fragiles démocraties du continent américain, tout comme la politique commerciale des Etats-Unis a contribué au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à faire régner la démocratie et l'espoir en Europe de l'Ouest et au Japon.

En Amérique latine, nous avons vu qu'après la première série de réformes, née des crises des années 1970 et 1980, des progrès rapides ont donné aux citoyens des raisons d'espérer avoir une meilleure vie, pour eux-mêmes et pour leurs familles. Les Latino-Américains ont commencé à nourrir de grandes aspirations.

Ces aspirations ne se sont pas concrétisées aussi rapidement que nous l'aurions tous souhaité. Et pourtant les possibilités de progrès d'importance historique sont bien réelles. Bien que l'économie de nombreux pays latino-américains ait été récemment perturbée par de nouvelles crises, elle s'est dans la plupart des cas redressée plus rapidement que par le passé, et la majorité des dirigeants d'Amérique latine ont réagi en intensifiant, et non en abandonnant, les réformes axées sur l'économie de marché.

Malheureusement, il n'existe aucun remède miracle aux problèmes de la pauvreté et du sous-développement. La prochaine série de réformes commerciales et politiques exigera des dirigeants courageux qui ne se dérobent pas à leur devoir, des dirigeants qui sachent oublier leurs propres intérêts et les prochaines élections en vue d'accroître les moyens d'action de tous les habitants de l'Amérique latine. Pour mener à bien leur tâche, ces dirigeants auront aussi besoin de l'appui du secteur privé, non à des fins lucratives, mais dans l'intérêt général.

A ceux qui en Amérique latine sont animés de cette détermination et de cette clairvoyance, je tiens à dire en guise de conclusion : nous coopérerons avec vous, nous joindrons à vos efforts, nous nous emploierons, avec vous, à faire de ce continent un modèle pour le reste du monde. □

❑ LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS SUR LE CONTINENT AMERICAIN ET LE ROLE DU LIBRE-ECHANGE

Otto Reich, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires interaméricaines

La libéralisation des échanges est depuis longtemps l'un des grands axes de la politique des Etats-Unis sur le continent américain, l'objectif étant non seulement de stimuler la croissance économique, mais aussi de renforcer les liens qui unissent les 34 Etats démocratiques du continent, explique M. Otto Reich, qui est à la tête des Affaires interaméricaines au département d'Etat. Selon lui, « la liberté politique et la liberté économique sont indissociables et se renforcent mutuellement ».

Après avoir récemment obtenu du Congrès des pouvoirs élargis en matière de commerce extérieur, le gouvernement Bush s'apprête à poursuivre les négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) avec encore plus de dynamisme, alors que les Etats-Unis et le Brésil se préparent à assumer ensemble la direction de la phase finale des négociations. M. Reich reconnaît que les effets défavorables éventuels de la libéralisation des échanges suscitent des inquiétudes légitimes dans les pays industriels comme dans les pays en développement, mais rappelle que « sans changement, l'on ne fait que stagner ».

Le président George Bush est convaincu que la prospérité passe par le libre-échange, qui est indispensable au progrès et au renforcement de la liberté politique et économique dans le monde. Promouvoir le libre-échange est l'une des grandes priorités de la politique des Etats-Unis dans le continent américain. Le président estime que nous sommes en mesure d'instaurer des conditions qui permettront à la population du continent américain de donner toute sa mesure et qui l'encourageront dans cette voie.

Les Etats-Unis souhaitent coopérer avec les autres pays du continent afin de constituer une communauté de démocraties qui soit libre, sûre et prospère. La Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) est le moyen de parvenir à cet objectif.

A l'exception d'un seul Etat, Cuba, les pays du continent américain ont en commun un même attachement à la liberté : la liberté politique, obtenue grâce à la démocratie, et la liberté économique, qui se manifeste par une politique favorable à la libéralisation du commerce. Ces

deux libertés sont indissociables et se renforcent mutuellement. La plupart des pays du continent sont en phase de transition ; ils sont en train de passer de régimes autoritaires à des républiques démocratiques, de l'étatisme à l'économie de marché. Les progrès réalisés en matière d'ouverture sur l'extérieur, de libertés et de possibilités accordées aux individus et d'égalité devant la loi dans la sphère économique sont tout aussi importants que les progrès politiques, les deux étant d'ailleurs complémentaires.

Les Etats-Unis savent que leur destinée est liée à la prospérité des autres pays du continent. Nous comprenons que nous ne pouvons pas être en sécurité sur notre territoire si nos voisins ne le sont pas sur le leur. Nous savons que notre prospérité croît proportionnellement à celle de nos voisins. Nous estimons qu'il est dans l'intérêt mutuel des Etats-Unis et des autres pays du continent d'entretenir de bonnes relations, et notre politique à l'égard de cette partie du monde s'inspire de ce point de vue.

Bien que nous estimions que les échanges commerciaux sont l'aspect le plus avantageux de nos relations économiques avec le reste du monde, nous augmentons le montant et l'efficacité de notre aide extérieure. En 2002, le budget du programme d'aide à l'étranger pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Agence internationale des Etats-Unis pour le développement s'élève à 828 millions de dollars. En mars dernier, le président Bush a annoncé que l'aide au développement mondial accordée par les Etats-Unis augmenterait de 50 % dans les trois ans à venir. Ces crédits supplémentaires, qui représentent une augmentation de 5 milliards par rapport au montant actuel du programme d'aide (qui s'élève à 11 milliards de dollars), seront affectés aux pays qui investissent en faveur de la santé et de l'éducation de leur population et qui s'emploient à augmenter les capacités d'adaptation de leur gouvernement, à libéraliser l'économie et à lutter contre la corruption. Le président Bush estime que l'aide que nous accordons sera le mieux et le plus efficacement utilisée si elle sert à appuyer des réformes politiques et économiques progressistes.

Les relations économiques entre les Etats-Unis et le reste du continent américain se caractérisent également par la place importante qu'occupe dans l'économie des autres pays du continent l'argent gagné aux Etats-Unis. D'après les estimations issues du recensement effectué aux Etats-Unis en 2000, environ 15 millions de personnes originaires d'Amérique latine et des Caraïbes vivent actuellement aux Etats-Unis. Selon la Banque interaméricaine de développement, les fonds que ces résidents des Etats-Unis envoient dans leur pays d'origine avoisinent en moyenne 20 milliards de dollars par an. En outre, nous avons prolongé le statut de protection temporaire accordé pour des raisons humanitaires aux migrants de plusieurs pays du continent. Dans certains pays, les fonds provenant des Etats-Unis représentent 10 % ou plus du revenu national.

Aussi importants que soient l'aide et les transferts de fonds, ces sommes paraissent dérisoires lorsqu'on les compare aux échanges commerciaux et aux investissements des Etats-Unis, qui sont la principale source de financement du développement dans le continent américain. A la fin de l'année 2001, les investissements privés effectués par les Etats-Unis en Amérique latine et dans les Caraïbes s'élevaient à 270 milliards de dollars, dont 18 milliards de nouveaux investissements avaient été réalisés cette année-là. La plupart de ces investissements se traduisent par le transfert non seulement de capitaux mais aussi de technologies, de compétences de gestion, de meilleures normes en matière de droit du travail et de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La valeur des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et les autres pays du continent est encore plus impressionnante. En 2001, nos exportations dans les pays du continent américain se sont élevées à 324 milliards de dollars et nos importations en provenance de ces pays à 416 milliards de dollars.

AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE DE LA POPULATION

Le commerce est loin de se limiter à l'échange de biens et d'argent ; il crée des emplois, fait baisser les prix et améliore la vie quotidienne de tous les habitants du continent américain. La croissance économique et la baisse des prix bénéficient à l'ensemble de la population, et surtout aux plus démunis. Un tiers environ des Latino-Américains dispose de 2 dollars par jour pour vivre. Si une personne a la possibilité d'acheter des vêtements valant 2 dollars de moins que le prix qu'elle paie actuellement, elle économise ainsi une journée de salaire

et a davantage d'argent à consacrer à la nourriture, au logement et à l'enseignement.

Des études réalisées par la Banque mondiale montrent que les pays en développement participant aux échanges mondiaux ont la possibilité de développer leur économie et de réduire la pauvreté plus rapidement que les pays industriels comme les Etats-Unis ou que les pays en développement ne participant pas au commerce international. Les pays en développement ayant ouvert leur économie en réduisant les droits de douane et autres obstacles au commerce ont obtenu un taux de croissance par habitant de 5 % dans les années 1990 ; les pays en développement qui ont maintenu leur économie fermée ont enregistré une diminution du revenu par habitant de 1 %.

Les effets de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) au Mexique en sont une bonne illustration. Plus de la moitié des 3,5 millions d'emplois créés au Mexique depuis 1995 sont liés au commerce. L'ALENA est également l'un des principaux facteurs à l'origine de la modernisation de la vie politique actuellement à l'œuvre au Mexique.

Par ailleurs, le Chili, qui a établi une zone de libre échange avec plusieurs autres pays du continent américain, a réduit de plus de 50 % son taux de pauvreté (qui est passé de 45 % à 21 %) et de plus de 65 % son taux de pauvreté extrême.

AIDER LES NOUVEAUX CREATEURS D'ENTREPRISE ET LES PAYS DE PETITE TAILLE

Les plus grands économistes latino-américains reconnaissent maintenant que les importations sont tout aussi importantes que les exportations ; un pays qui importe se développe, gagne en efficacité, crée des emplois et augmente sa productivité, et un pays qui exporte des biens se porte mieux qu'un pays qui exporte des individus. En même temps, nous savons qu'il est dans l'intérêt des pays du continent américain de développer leur base industrielle et de diversifier leurs exportations.

Les Etats-Unis apportent une aide dans plusieurs domaines :

- Le président Bush s'est employé sans relâche à obtenir la reconduction de la loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins. La loi de 2002 sur le commerce extérieur, qui reconduit et renforce la loi

relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, accorde à la Bolivie, à la Colombie, à l'Equateur et au Pérou des préférences commerciales sur le marché américain pour quasiment toutes leurs exportations et leur offre ainsi d'autres débouchés que le commerce illégal de stupéfiants qui met à mal leur économie et qui porte atteinte à leur régime démocratique.

- Le gouvernement Bush fait également bénéficier les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes de préférences commerciales, grâce à la loi sur le partenariat commercial avec le bassin Caraïbe, qui a également été reconduite et renforcée dans le cadre de la loi de 2002 sur le commerce extérieur.

- La loi de 2002 sur le commerce extérieur accorde également un traitement préférentiel à plus de 5 000 produits importés aux Etats-Unis en provenance des pays en développement dans le cadre du Système généralisé de préférences.

Les Etats-Unis sont résolus à tenir compte du fait que les pays participant aux négociations de la ZLEA diffèrent par l'ampleur de leur économie et par leur degré de développement. Nous sommes disposés à accepter un système souple de concessions commerciales mutuelles, dans le cadre duquel la suppression des droits de douane aura lieu suivant différents calendriers. Nous fournirons également une assistance technique utile et rapide en ce qui concerne la ZLEA et d'autres accords de libéralisation du commerce en cours de négociation. D'ailleurs, les Etats-Unis accordent déjà à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes environ 50 millions de dollars par an au titre de l'assistance commerciale.

Lorsque deux pays de différente taille nouent des relations commerciales, c'est en fait le pays le plus petit qui bénéficie le plus de ces échanges. Le cas de la Barbade est une bonne illustration de ce principe. D'après un rapport récent de l'Organisation mondiale du commerce, la Barbade « a habilement tiré parti du commerce extérieur et des investissements étrangers pour s'assurer un niveau de vie nettement supérieur à celui de la plupart des pays en développement [...] Le gouvernement considère que la libéralisation du commerce [...] est essentielle pour surmonter les obstacles liés à la taille restreinte de l'économie du pays, à ses faibles capacités de diversification des risques et à ses ressources institutionnelles limitées. »

ELARGIR L'ACCES AU PLUS GRAND MARCHÉ OUVERT DU MONDE

Les Etats-Unis constituent depuis le XVIII^e siècle la zone de libre-échange la plus ancienne et la plus grande du monde. Notre vaste marché et notre forte économie ont été à la base de la croissance et de la prospérité de notre pays. Si nous voulons que le XXI^e siècle soit véritablement le « Siècle des Amériques » que le président Bush appelle de ses vœux, nous devons établir à l'échelle du continent américain la libre circulation des biens et des services dont nous bénéficions déjà aux Etats-Unis mêmes.

De tous les grands marchés du monde, celui des Etats-Unis est déjà le plus ouvert. L'an dernier, nos importations se sont élevées à plus de 1 billion de dollars, dont un tiers environ provenait des autres pays du continent américain. Les droits de douane que nous avons perçus l'an dernier sur nos importations ont été inférieurs à 2 %. Et très peu de nos importations ont fait l'objet de contingents ou d'autres obstacles non tarifaires. L'économie des Etats-Unis ainsi que l'économie mondiale ont considérablement bénéficié de plus d'un demi-siècle d'ouverture croissante du marché américain au reste du monde.

Nous voulons ouvrir notre marché encore plus. Les Etats-Unis œuvrent en faveur de la libéralisation mondiale des échanges dans le cadre du « Programme de développement de Doha » de l'Organisation mondiale du commerce. Notre objectif est de conclure d'ici à janvier 2005 les négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange des Amériques. Nous espérons et comptons signer prochainement un accord de libre-échange avec le Chili et entamer au début de l'année 2003 les négociations portant sur la création d'une zone de libre-échange avec l'Amérique centrale.

La réalisation de ces objectifs aura d'importantes répercussions. D'ici à 2005, le continent américain représentera un marché de 13 à 14 billions de dollars. A supposer que la ZLEA entraîne une hausse même légère de la croissance de ce marché – par exemple de 1 % – cela se traduirait par 130 à 140 milliards de dollars de revenus supplémentaires par an à l'échelle du continent.

LIBRE-ECHANGE ET LIBRE SOCIETE

Le libre-échange n'a pas pour seul avantage de produire des revenus supplémentaires. Comme je l'ai déjà signalé, les avantages du libre-échange dépassent nettement le seul cadre de l'économie. Une économie libre et une société libre forment un cercle vertueux.

- La hausse de la croissance obtenue grâce aux échanges commerciaux permet aux Etats de consacrer davantage de ressources aux problèmes de l'inégalité d'accès à l'enseignement et aux services de santé, à la protection de l'environnement et à l'amélioration des forces de l'ordre et des services de sécurité.
- En encourageant les réformes économiques axées sur l'économie de marché et une plus grande transparence lors de la prise de décisions économiques, les accords de libre-échange favorisent la transparence politique et la démocratie.
- En mettant fin à des monopoles et des oligarchies hostiles à tout changement, le libre-échange favorise la concurrence et l'innovation, sur les plans économique et politique. L'accroissement de la concurrence et des investissements et la réduction du rôle des pouvoirs publics et des monopoles dans l'économie suppriment les risques de corruption et incitent au renforcement de l'Etat de droit.

Le gouvernement Bush a conscience des effets positifs qu'a le libre-échange dans de nombreux domaines. Nous savons qu'une démocratie ne peut pas prospérer si ses citoyens ont faim ou s'ils n'ont pas la possibilité de travailler et de parvenir eux-mêmes à la prospérité qu'ils observent chez leurs voisins. Rien n'empêche l'ensemble de l'Amérique latine de parvenir à la prospérité que nous connaissons aux Etats-Unis. En qualifiant le libre-échange « d'impératif moral », le président Bush indique que le libre-échange est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et de créer un avenir meilleur et qu'il a fait ses preuves.

UNE INITIATIVE COMMUNE DES PARTENAIRES DU CONTINENT AMERICAIN

La ZLEA est une initiative commune de tous les Etats démocratiques du continent américain. Trente-quatre chefs d'Etat élus à la tête de leur pays ont ouvert en 1994 les négociations en vue de créer la ZLEA et continuent d'en diriger l'évolution. Tous les pays participent à

l'organisation des négociations et ont tour à tour mené les groupes et les comités de négociations, les réunions des ministres adjoints et les réunions ministérielles. Cet automne, les Etats-Unis et le Brésil assumeront ensemble la direction de la dernière phase de négociations, qui doit se terminer en janvier 2005, ainsi qu'il en a été décidé en 2001 lors du sommet des Amériques de Québec.

A la suite de l'adoption en août dernier de la loi de 2002 sur le commerce extérieur, le président Bush peut maintenant poursuivre ses objectifs commerciaux dans le continent américain avec plus de dynamisme et avec la crédibilité que lui confère l'appui du Congrès des Etats-Unis.

Je sais que certains redoutent que les répercussions de la ZLEA ne soient pas seulement positives. Ces préoccupations se manifestent également aux Etats-Unis. Les changements sont souvent déroutants, qu'ils soient causés par de nouvelles technologies, de nouveaux concurrents ou de nouvelles conditions commerciales. Il importe cependant de se rappeler que le changement est indispensable à la croissance et au développement ; sans changement, l'on ne fait que stagner.

Il y a quinze ans, au Mexique, le libre-échange avec les Etats-Unis a suscité de grandes craintes chez ceux qui redoutaient que le Mexique soit en quelque sorte annexé et dominé par son voisin de plus grande taille.

Néanmoins, les responsables mexicains du gouvernement et du secteur privé ont eu confiance en eux et en la population et ils ont eu l'intelligence de comprendre que la prospérité du Mexique passerait par le développement des échanges commerciaux. Ces dirigeants ont su ignorer les pessimistes qui prétendaient que l'augmentation du commerce avec les Etats-Unis se traduirait par une dépendance accrue. En réalité, l'accroissement considérable des échanges commerciaux entre nos deux pays depuis la mise en place de l'ALENA a eu exactement l'effet inverse de la dépendance : nous sommes des partenaires, œuvrant en faveur de la réalisation d'objectifs communs et bénéficiant de notre coopération.

Je pense que nos futurs partenaires dans le reste du continent américain connaîtront un succès, des progrès et une prospérité semblables dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques. □

□ LA ZLEA OUVRE LA VOIE A LA CROISSANCE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Grant Aldonas, secrétaire adjoint au Commerce des Etats-Unis

La mise en œuvre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) revêt une importance cruciale pour la prospérité du continent, estime le secrétaire adjoint au Commerce chargé du commerce extérieur, M. Grant Aldonas. En plus d'accroître la prospérité économique sur tout le continent, la ZLEA est susceptible d'ouvrir la voie à des initiatives sociales et politiques à long terme qui renforceront les institutions démocratiques et la stabilité régionale.

M. Aldonas souligne toutefois que, pour que l'on puisse tirer parti de tous les possibilités de la ZLEA, les négociateurs vont devoir aborder des domaines qui ont bien souvent été négligés comme le respect de l'Etat de droit, les institutions démocratiques, l'indépendance de l'appareil judiciaire, la fiabilité des organes de réglementation et des services de police et l'efficacité des services bancaires et sociaux. « La tâche est ardue, dit-il, mais nous la jugeons réalisable. »

Il y a plus de 150 ans, le fondateur de l'Uruguay, José Artigas, déclarait : « Les pays d'Amérique du Sud sont inextricablement liés par leur proximité et par leurs intérêts mutuels. » En avril 2001, au sommet des Amériques, le président George Bush a appliqué cette opinion à l'ensemble du continent lorsqu'il a affirmé : « Nous avons devant nous une grande perspective : un continent entièrement démocratique, uni par le libre-échange. La tâche est ardue, mais c'est une occasion qui se présente une fois dans l'existence. Et c'est une responsabilité que nous partageons. »

Le président Bush est fermement décidé à faire en sorte que tous les pays récoltent les fruits du libre-échange. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'Amérique latine. Le gouvernement des Etats-Unis poursuit activement des initiatives régionales qui encourageront le commerce et la croissance économique, notamment l'Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili, la loi pour la promotion du commerce et l'éradication des stupéfiants dans les Andes (ATPDEA), le Partenariat américano-mexicain pour la prospérité, ainsi que les pourparlers en faveur d'un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Amérique centrale. Toutefois, la pierre angulaire de la politique commerciale du président

Bush à l'égard de l'Amérique latine est la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

LES AVANTAGES ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA ZLEA

Le commerce a le pouvoir de susciter la prospérité des Etats et de leur population. La libéralisation du commerce aboutit à un choix plus grand. En effet, les consommateurs profitent de la baisse des prix et de l'accès à une plus grande gamme de produits, à des soins de santé meilleurs et plus abordables et à un accroissement des possibilités de promotion sociale. Les travailleurs bénéficient de nouveaux emplois souvent mieux rémunérés, et les agriculteurs ont accès à de nouveaux débouchés.

La ZLEA, qui s'étendra du Canada au Chili, sera le plus vaste marché libre du monde, comptant plus de 800 millions de personnes et représentant globalement un produit intérieur brut (PIB) de plus de 13 billions de dollars. Non seulement elle stimulera le développement économique et la démocratisation de nos partenaires commerciaux, mais elle renforcera notre économie, dans l'intérêt des chefs d'entreprise, des agriculteurs, des travailleurs et des consommateurs américains.

Les pays du continent américain s'emploient activement à mener à bien les négociations de l'accord relatif à la ZLEA d'ici à janvier 2005 et à mettre en vigueur cet accord à la fin de cette année-là. Une fois cet accord en vigueur, la ZLEA stimulera les investissements, l'innovation, l'efficacité et la croissance à travers l'Amérique latine. Elle ouvrira les marchés, encouragera le libre-échange et mettra tous les signataires sur un pied d'égalité. Elle aidera aussi à atténuer les chocs causés par les cycles économiques et les changements politiques dans certains pays. Les pays renforceront leurs liens tout en accroissant l'intégration et l'interdépendance de leur économie, ce qui devrait entraîner une atténuation des tensions politiques et l'adoption de principes démocratiques uniformes par delà les frontières.

Selon le Rapport mondial des Nations unies sur le développement humain pour 2002, ce sont les pays qui sont le plus intégrés à l'économie mondiale qui parviennent le mieux à combattre la pauvreté. Lorsque les négociations de la ZLEA auront été menées à bien en janvier 2005, les Amériques représenteront un marché de 13 billions de dollars. Un accroissement du taux de croissance de 1 % entraînerait une augmentation énorme des revenus, de l'ordre de quelque 130 milliards de dollars.

LES DIFFICULTES QUI RESTENT A SURMONTER EN AMERIQUE LATINE

Les années 1990 ont été bonnes pour l'Amérique latine à bien des égards : des économies autrefois fermées ont été ouvertes, les accords en faveur de la libéralisation du commerce ont proliféré et les gouvernements militaires ont cédé la place à de jeunes démocraties. A travers l'Amérique latine, les dirigeants ont reconnu que les réformes économiques et sociales faciliteraient la croissance économique. Ils ont réduit les obstacles tarifaires et non tarifaires, privatisé les entreprises publiques et adopté une discipline budgétaire. Les résultats de ces mesures ont été extrêmement positifs. Selon la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine, l'inflation a diminué, le PIB réel s'est accru (par rapport à la baisse des années 1980), les exportations ont progressé, les investissements directs étrangers ont considérablement augmenté, les dépenses sociales publiques se sont accrues et la pauvreté a reculé.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Une grande partie des progrès enregistrés n'ont pas profité à toutes les couches sociales. Un trop grand nombre de Latino-Américains vivent au seuil de pauvreté ou au-dessous, même dans les pays les plus riches. En outre le nombre de pauvres s'accroît, et l'écart entre riches et pauvres s'élargit. Selon le Rapport mondial des Nations unies sur le développement humain pour 2002, le nombre des personnes vivant dans la pauvreté en Amérique latine a augmenté de 3 millions depuis 1990, et ce chiffre ne tient pas compte des effets dévastateurs de la crise économique qui sévit actuellement en Argentine.

Bon nombre de Latino-Américains vivent et travaillent en marge de l'économie de leur pays. L'économiste Hernando de Soto et l'Institut pour la liberté et la démocratie de Lima (Pérou) ont documenté l'impossibilité dans laquelle se trouvent de nombreuses personnes à faible revenu de participer de façon valable à

l'économie nationale. L'un des plus gros problèmes qui se posent à nous, et qu'il nous incombe de résoudre, est d'obtenir un vaste soutien en faveur d'accords de libéralisation du commerce comme la ZLEA. Dès que cet objectif sera atteint et que l'accord de la ZLEA entrera en vigueur, nous devons nous employer activement à faire en sorte que ses avantages profitent aux catégories de la population qui sont marginalisées et pauvres.

Comme l'a dit le président Bush, la tâche est ardue, mais nous la jugeons réalisable. La ZLEA nous offre la possibilité de promouvoir la prospérité économique dans notre continent et de soutenir les initiatives économiques, sociales et politiques à long terme qui faciliteront la croissance et la démocratisation. Toutefois, les Etats n'y parviendront que s'ils ne se limitent pas à la suppression des droits de douane et qu'ils s'attaquent à des domaines souvent négligés. Nous devons veiller à ce que les pays encouragent l'Etat de droit et les institutions démocratiques, notamment un appareil judiciaire indépendant, des organes de réglementation et des services de police fiables ainsi que des services bancaires et sociaux efficaces. Nous devons promouvoir la transparence des organes de réglementation, la solidité des recettes fiscales et des régimes de retraite, la responsabilité budgétaire, la privatisation, la concurrence et l'amélioration de l'enseignement et des services de santé. Alliés à ceux de tous les autres pays du continent, nos efforts assureront la prospérité et la liberté à l'ensemble des habitants des Amériques.

Le gouvernement Bush s'emploie activement à obtenir le soutien de l'opinion publique en faveur de la ZLEA. Des initiatives régionales d'expansion du commerce comme l'Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili, l'ATPDEA et les pourparlers en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Amérique centrale sont des étapes qui nous aideront à atteindre notre objectif consistant à mener à bien la ZLEA. De même, des programmes visant à renforcer le développement économique dans les régions du Mexique qui sont restées sur la touche, ainsi que le plan Puebla Panama, initiative prise par le président mexicain Vicente Fox et les pays d'Amérique centrale pour collaborer à la solution de leurs problèmes structurels de longue date, feront beaucoup pour renforcer le soutien du processus.

INITIATIVES EN COURS ET FUTURES

Un grand nombre de ministères et d'organismes fédéraux des Etats-Unis participent à la mise en œuvre de la politique du président Bush en ce qui concerne la création de la ZLEA. Au ministère du commerce, nous jouons aussi notre rôle pour soutenir les négociations de la ZLEA et pour développer le commerce dans le continent, notamment dans l'intérêt des entreprises américaines. C'est ainsi que le ministre du commerce, M. Don Evans, a dirigé une mission commerciale au Mexique en juin dernier et qu'il a récemment annoncé qu'il allait diriger, début décembre, une délégation en faveur du développement du commerce au Pérou et au Chili. Comme l'a fait remarquer M. Evans: «Le gouvernement Bush est décidé à accroître les échanges avec ces deux pays et avec le reste de l'Amérique latine.» Avant la fin de l'année, je dirigerai une mission portant sur la politique commerciale et d'investissement en Amérique centrale. Le ministre adjoint du commerce pour l'accès aux marchés, M. Bill Lash, se rendra dans les Caraïbes pour y promouvoir les possibilités d'investissement dans le secteur privé.

En outre, nous continuerons à administrer des programmes qui favoriseront l'accroissement de l'intégration dans cette partie du monde, comme le Programme «Inter-American E-Business Fellowship».

Dans le cadre de ce programme qui est issu du sommet des Amériques, des dirigeants d'entreprise d'Amérique latine et des Caraïbes font des stages de quatre semaines dans des entreprises des Etats-Unis; ils reçoivent à cette occasion une formation pratique en informatique afin d'améliorer leur efficacité et leur productivité et d'accroître leur clientèle à leur retour dans leur pays. Il est également prévu d'étendre à l'Amérique latine des programmes existants comme le programme de bonne gouvernance du ministère du commerce. Ce programme permettra de développer les activités conjointes des secteurs public et privé visant à encourager la transparence et l'équité dans l'administration et dans les pratiques commerciales, ce qui, à son tour, entraînera un accroissement des échanges et des investissements dans le continent.

L'entrée en vigueur de l'accord de la ZLEA revêtira une importance cruciale à ce stade de l'histoire et du développement des Amériques. Nous devons concilier les vastes avantages procurés par le commerce avec la responsabilité qui s'impose de promouvoir la démocratie et l'égalité au sein des populations. La tâche est ardue, mais nous sommes résolus à la mener à bien. Les Etats-Unis et tous les pays du continent américain viendront à bout des obstacles et feront abstraction des frontières afin de tirer parti de toutes leurs possibilités. □

❑ RENFORCER LA CAPACITE COMMERCIALE DU CONTINENT AMERICAIN

Adolfo Franco, directeur adjoint de l'Agence américaine pour le développement international

Le degré auquel les petits pays réussiront à susciter le commerce et à attirer les investissements déterminera le succès de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) actuellement en construction, affirme le directeur adjoint de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) chargé de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. Adolfo Franco. L'USAID compte renforcer les programmes existants et mettre en route de nouvelles initiatives visant à promouvoir l'intégration économique régionale, la concurrence loyale et les réformes du cadre juridique et réglementaire, ainsi qu'à soutenir les pays qui cherchent à résoudre d'autres questions liées au commerce.

Certes, indique M. Franco, le renforcement de la capacité commerciale des pays du continent américain constitue une tâche difficile, mais l'USAID est bien placée pour créer des alliances avec des partenaires des secteurs public et privé de cette partie du monde, ce qui ne peut que renforcer l'efficacité de ses programmes.

Les 34 Etats démocratiques du continent américain se sont engagés à conclure d'ici à janvier 2005 un accord visant à supprimer les obstacles au commerce et aux investissements entre eux. Cet accord aura pour effet de donner une nouvelle impulsion à la croissance économique, de faire reculer la pauvreté, d'encourager la démocratie, de promouvoir l'honnêteté dans la conduite des affaires publiques et de relancer les investissements dans les domaines de la santé et de l'enseignement. En sa qualité de principal organisme de développement au sein du gouvernement des Etats-Unis, l'USAID se révélera un partenaire essentiel en œuvrant avec ses homologues étrangers à l'appui des réformes destinées à faire naître une ère nouvelle de prospérité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Si les pays de cette partie du monde ont fait de nets progrès au fil des ans, il n'en demeure pas moins vrai que la croissance économique ne saurait être tenue pour acquise à notre époque de mondialisation complexe. Il faut tenir compte de nombreux facteurs, mais comme le montre l'exemple de nombreux de pays, tel le Chili ou le Mexique, les Etats qui adoptent une politique budgétaire

judicieuse et qui orientent leur économie vers le commerce, les investissements étrangers et le système fondé sur des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) peuvent obtenir de solides résultats.

La plupart des pays se sont heurtés à des difficultés depuis les attentats du 11 septembre. Ceux qui vivent surtout du tourisme ont été particulièrement touchés. De surcroît, la crise du café frappe plusieurs pays du continent.

Ceci dit, les pays du continent ont aussi matière à satisfaction. Le 6 août, le président George Bush a promulgué la loi de 2002 relative au commerce extérieur, preuve supplémentaire de l'attachement des Etats-Unis à la conclusion des négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'ici à janvier 2005.

Le principe de la création d'une zone de libre-échange dans le continent américain a été adopté lors du sommet des Amériques tenu à Miami en 1994, et les participants au sommet de Québec, en avril 2001, y ont renouvelé leur attachement à l'unanimité. Au total, la ZLEA représente un marché potentiel de 13 billions de dollars pour 34 pays et plus de 800 millions d'habitants.

Indépendamment de la forme finale qu'il revêtira, l'accord relatif à la ZLEA se traduira par l'accroissement des échanges, des revenus et de la création d'emplois dans les pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. En outre, comme le montre l'expérience du Mexique en ce qui concerne l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la création d'une zone de libre-échange facilitera l'accès au marché des Etats-Unis et les investissements étrangers dans les pays intéressés.

En promulguant la loi de 2002 relative au commerce extérieur, le président Bush a clairement établi un lien entre le commerce et le développement. « Le libre-échange, a-t-il dit, constitue aussi une stratégie confirmée pour susciter la prospérité dans le monde et pour faire progresser la cause de la liberté politique. Le commerce est le moteur de la croissance économique. De notre vivant, le commerce a réussi à sortir des millions de

personnes, des pays et des zones tout entières de l'ornière de la pauvreté et à leur faire prendre le chemin de la prospérité.»

Le secrétaire d'Etat américain, M. Colin Powell, a tenu des propos semblables lors du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable : « A elle seule, a-t-il déclaré, l'aide publique au développement ne suffit pas. Les pays doivent être capables de susciter les échanges et les investissements, responsables à eux seuls de 80 % des fonds disponibles en vue du développement. »

C'est précisément l'objectif que visent, dans une grande mesure, les programmes de l'USAID dans le continent américain. Les Etats-Unis ont ainsi affecté plus de 150 millions de dollars entre 1999 et 2001 à diverses initiatives d'ordre commercial dans le continent. Environ 70 % de ces fonds provenaient de l'USAID, et nous consacrerons plus de 53 millions de dollars à ces programmes au cours de la présente année budgétaire. Nous comptons redoubler d'efforts dans les années à venir.

Je me propose maintenant d'organiser l'examen des questions relatives au commerce autour de trois zones géographiques, à savoir l'Amérique centrale, les pays andins et les Caraïbes.

L'AMERIQUE CENTRALE

En octobre, le représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Robert Zoellick, a informé le Congrès de l'intention du gouvernement Bush d'entamer des négociations sur la création d'une zone de libre-échange avec 5 pays d'Amérique centrale, à savoir le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Cette partie du monde forme un marché qui est loin d'être négligeable, et l'établissement d'une zone de libre-échange (CAFTA) ne pourrait que le développer. Depuis 1990, le volume des échanges entre ces 5 pays et les Etats-Unis a presque triplé. En 2001, il a dépassé les 12 milliards de dollars, soit 43 % du volume total des échanges de l'Amérique centrale.

Sur le plan de la politique commerciale, les pays de l'Amérique centrale ont fait de gros progrès ces dernières années. Par exemple, les droits de douane sont passés de 20 % à 7 % en moyenne entre 1990 et 2000. Plus rigoureux dans leur application des droits de propriété intellectuelle, plus sensibles aux droits des travailleurs et plus respectueux des accords commerciaux multilatéraux, les pays d'Amérique centrale ont pu prétendre aux

avantages élargis de l'initiative en faveur du bassin Caraïbe tout en continuant de bénéficier du Système généralisé de préférences (SGP) en 2001.

Certes, si le mérite en revient en grande partie aux pays eux-mêmes, il ne faut pas négliger pour autant le programme d'assistance technique de l'USAID relatif aux questions liées au commerce. Créé en 1995 et connu sous son sigle espagnol de PROALCA, ce programme vise à élargir le commerce intrarégional, à abaisser les droits de douane, à simplifier les formalités douanières et à renforcer l'intégration économique régionale. Rien qu'en 2001, le PROALCA a permis de dispenser une formation à près de 2 000 ressortissants d'Amérique centrale.

Le PROALCA va se poursuivre avec une deuxième phase qui correspond à un programme quinquennal d'une valeur de 29 millions de dollars. Celui-ci se caractérise notamment par son soutien à la CAFTA. En outre, le PROALCA II continuera de promouvoir la transparence des échanges et de la politique relative aux investissements ainsi que de soutenir les efforts déployés en ce qui concerne le respect des engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le droit de la propriété intellectuelle, la suppression des obstacles au commerce, le règlement des différends à caractère régional, la réforme douanière et le droit du travail.

Par ailleurs, l'USAID prépare actuellement une nouvelle initiative commerciale, dite l'alliance des possibilités pour l'Amérique centrale et le Mexique, dans la perspective de l'année budgétaire 2003. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil de notre stratégie générale visant à doubler nos programmes portant sur la croissance économique et les échanges, l'agriculture et le commerce au Mexique et en Amérique centrale. Elle se propose d'encourager la création d'emplois et la croissance économique en mettant en particulier l'accent sur les zones rurales qui sont frappées par la sécheresse et par la crise régionale du café.

Plus précisément, cette initiative vise à élargir la portée de notre programme d'assistance technique à vocation commerciale dans les quatre domaines ci-après :

- l'encouragement de l'intégration économique régionale et la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires ;
- la création d'un cadre juridique et réglementaire propice à la promotion des échanges et des investissements au moyen de la réforme du droit

commercial, de la protection du droit de propriété et de l'assistance en matière d'exécution des contrats ;

- l'identification de créneaux commerciaux et la formation d'agriculteurs et de créateurs d'entreprises en milieu rural de façon à mieux faire coïncider la production avec les besoins des marchés régionaux et internationaux ;

- la mise en route d'un nouveau programme régional visant à soutenir les producteurs de café en matière d'amélioration de la qualité de leur production, de commercialisation, d'accroissement de la clientèle et de diversification.

LES PAYS ANDINS

La loi de 2002 relative au commerce extérieur a prorogé les avantages de la loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, texte en vertu de laquelle la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou ont accès au marché des Etats-Unis, mais qui était devenu caduc en décembre 2001. La nouvelle loi autorise l'entrée en franchise de douane aux Etats-Unis de divers produits, tels les fleurs coupées et certains textiles, en provenance des pays andins.

L'USAID œuvre de concert avec ces Etats depuis des années en vue d'annihiler le marché des stupéfiants qui fait marcher leur économie. Que personne ne se fasse d'illusions : la tâche est ardue. Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on peut mettre au point de nouveaux produits et leur trouver des débouchés, en particulier dans les zones rurales reculées où les autorités n'ont pas toujours prise. Ceci dit, les pays andins ont fait des progrès, et l'USAID compte apporter sa pierre à l'édifice sous la forme d'un nouveau programme élargi d'assistance technique destiné à voir le jour pendant l'année budgétaire 2003.

Les principales composantes de ce programme seront les suivantes :

- la formation d'un nouveau fonds participatif d'investissements qui proposera des capitaux et une aide technique aux petites et moyennes entreprises. La contribution de l'USAID à ce fonds en faveur des pays andins s'élèvera à 3 millions de dollars en 2002-2003, et nous comptons qu'une somme égale sera versée par le secteur privé et par d'autres bailleurs de fonds ;

- l'élargissement de la capacité commerciale régionale ; la mobilisation des secteurs public et privé à l'appui de la ZLEA, notamment au moyen du renforcement de la capacité institutionnelle de promouvoir la concurrence loyale et la protection des consommateurs ; l'exécution des obligations contractées en vertu de l'OMC dans des secteurs clés définis par les pays eux-mêmes, tels les mesures sanitaires et phytosanitaires et les droits de propriété intellectuelle. Nous consacrons au moins 1 million de dollars par an à ce programme régional pendant les années budgétaires 2002 et 2003.

- le renforcement des activités à même d'encourager le développement et la compétitivité des entreprises en mettant les entreprises en milieu rural et les agriculteurs en contact avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux, par exemple dans le cadre du programme péruvien des villes secondaires. L'USAID envisage d'affecter plus de 13 millions de dollars à ce genre d'activités pendant la présente année budgétaire.

LES CARAÏBES

L'USAID s'emploie à faire fond sur ses programmes à caractère commercial à la Jamaïque et en République dominicaine, à élargir ses activités dans le cadre de l'initiative dite « de la troisième frontière » et à aider les 15 pays du Caricom (Communauté des pays caraïbes) à se préparer à l'établissement de la ZLEA. On a des raisons de penser que la création d'une zone de libre-échange pourrait se révéler plus importante pour les pays du bassin Caraïbe que pour toute autre partie du continent américain, au vu de la petite taille de leur économie et de leurs liens étroits avec le marché des Etats-Unis.

Nonobstant le caractère relativement modeste de son financement initial (1,5 million de dollars au titre des fonds de soutien économique pour les années budgétaires 2002 et 2003 conjointes), cette initiative pourrait s'accompagner de gros avantages. Voici quelques-uns de ses objectifs prioritaires :

- informer les entreprises des Caraïbes sur les possibilités offertes par la ZLEA ;

- soutenir la poursuite de la réforme de la réglementation dans le secteur des télécommunications en vue de faire baisser les coûts tant pour les consommateurs que pour les entreprises ;

- fournir une assistance spécialisée en vue d'assurer la conformité aux normes de l'OMC, notamment dans le domaine des services et des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Au cours de l'année budgétaire 2004, l'USAID compte accroître le financement de ses programmes dans le bassin Caraïbe. Nous nous proposons d'affecter nos nouvelles ressources à l'appui des objectifs suivants :

- encourager la concurrence et la coopération des secteurs public et privé en vue du démantèlement des barrières au bon fonctionnement des entreprises et de la recherche de domaines d'avantage économique ;
- fournir une assistance technique aux petites et moyennes entreprises en matière d'élaboration de produits, d'assurance de la qualité et de commercialisation.

En outre, les missions de l'USAID dans divers pays, dont la Bolivie, la République dominicaine et le Honduras, ont créé leurs propres programmes de renforcement de la capacité commerciale. En règle générale, ceux-ci se concentrent sur les questions à caractère national, telles la réforme de la politique commerciale et la concurrence.

L'USAID œuvre sans relâche pour offrir à ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes des programmes pragmatiques et efficaces à orientation commerciale afin de les aider à améliorer le climat des affaires et à affronter la concurrence au sein de l'économie mondiale. Il n'est cependant pas question de se reposer sur ses lauriers. Pour sa part, l'USAID reste prête à apporter son concours, sous quelque forme que ce soit. □

□ LE BRÉSIL ET LES ÉTATS-UNIS : SURMONTER LES OBSTACLES À LA CRÉATION DE LA ZLEA

Rubens Barbosa, ambassadeur du Brésil aux États-Unis

La création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) aura pour effet non seulement de favoriser l'accroissement des échanges commerciaux, mais aussi de faire progresser l'ensemble du continent tant en matière de développement que sur les plans technique, économique, social et politique, affirme l'ambassadeur du Brésil aux États-Unis, M. Rubens Barbosa. En sa qualité de coprésident avec les États-Unis de la dernière phase des négociations relatives à la ZLEA, le Brésil contribuera à définir les questions qui restent en jeu. M. Barbosa craint que l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les questions liées aux subventions agricoles et aux recours commerciaux dans le contexte des négociations de l'Organisation mondiale du commerce ne compromettent la création de la ZLEA dans les délais convenus.

Les négociations portant sur la création de la Zone de libre-échange des Amériques entreront dans leur phase finale quand 34 pays entameront, dans les mois à venir, des discussions détaillées sur la libéralisation des échanges par le jeu de l'abaissement des droits de douane, y compris des crêtes tarifaires, et de la suppression des obstacles non tarifaires.

Le Brésil attend de l'accord relatif à la ZLEA qu'il définisse une nouvelle structure des échanges de nature à s'inscrire dans une logique d'équilibre et d'équité.

En d'autres termes, nous voulons voir cet accord contribuer au rayonnement d'un important tronc commun de principes et d'objectifs ainsi qu'au renforcement du partenariat et de la cohésion. La ZLEA devrait atténuer les disparités qui existent non seulement au sein de nos pays et d'un pays à l'autre, mais aussi dans l'ensemble du continent.

Loin de viser le libre-échange en tant que fin en soi, le processus engagé cherche à donner corps aux avantages que nous attendons de la ZLEA en matière de développement aussi bien que sur les plans technique, économique, social et politique.

Ces avantages ne sont pas acquis d'avance ni ne constituent un corollaire inéluctable de la libéralisation des échanges, mais ils ne pourront voir le jour qu'au prix de concessions équilibrées et équitables.

Les circonstances actuelles attestent la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés pour tous les pays d'Amérique latine : c'est le meilleur moyen d'éviter les crises financières périodiques et de surmonter les difficultés de l'évaluation des marchés de capitaux.

Le Brésil a grandement contribué au processus de négociation en cours visant à créer la ZLEA. Notre gouvernement a pris ces négociations très au sérieux dès le lancement de cette initiative, et il reste déterminé à les mener à un heureux dénouement d'ici à 2005.

D'emblée, le Brésil s'est donné pour objectifs prioritaires de favoriser l'accès aux marchés, l'application du principe de réciprocité et la recherche de résultats équilibrés. Toutefois, pour parvenir à un accord équilibré, équitable et viable, nous devons garder à l'esprit que la diminution, voire la suppression, des droits de douane, ne constitue pas la seule mesure, ni parfois même la plus importante, de libéralisation des échanges. La renonciation à certaines pratiques, telle la subvention déloyale de la production agricole et l'application abusive des mécanismes de recours, se révèle aussi nécessaire que l'abaissement des droits de douane à l'accroissement des échanges et du progrès dans le continent.

LES QUESTIONS EN JEU

À partir du mois de novembre, le Brésil et les États-Unis assumeront conjointement la présidence de la phase finale des négociations et, à ce titre, ils auront à relever ensemble les défis qui se posent et ceux qui surgiront tout au long de cette période, au fur et à mesure de l'élaboration des règles complexes qui viseront les aspects liés au commerce et de la formulation de concessions sur l'accès aux marchés.

Toute partie qui prend part à ce processus délicat et complexe doit être habilitée à négocier chacune des questions liées au commerce qui font l'objet des négociations. A cet égard, l'adoption récente, aux Etats-Unis, d'une loi visant à conférer au président des pouvoirs élargis en ce sens reflète une évolution positive dans la mesure où elle permet aux Etats-Unis de s'engager pleinement dans ce processus et qu'elle donne l'élan nécessaire à la poursuite des négociations multilatérales et à l'échelon du continent américain.

Pour autant, la nouvelle loi constitue simplement une condition préalable nécessaire aux négociations; elle ne prescrit en aucun cas une formule capable de faire disparaître certains des principaux obstacles qu'il faudra supprimer pour mener à bonne fin les négociations d'ici à janvier 2005. En raison des restrictions qu'elle contient dans certains domaines clés, la nouvelle loi, telle qu'elle a été adoptée, pourrait entraver la liberté de manœuvre des négociateurs des Etats-Unis et retarder de manière excessive la libéralisation des échanges d'un certain nombre de produits névralgiques.

Il importe en particulier de s'entendre sur les méthodes et les modalités de la suppression des droits de douane dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés et l'agriculture, de définir le futur cadre du chapitre des services et de s'accorder sur les recours et les disciplines qui pourraient jouer face aux aides nationales à l'agriculture: autant de questions à régler avant qu'un accord ne puisse être conclu à l'échelon du continent d'ici à 2005.

DES AVANTAGES POUR TOUS

Le Brésil est conscient qu'un certain nombre des difficultés rencontrées pendant les négociations sont liées aux asymétries économiques présentes dans les pays du continent américain et qu'il faudra tenir compte des besoins des pays de petite taille, tant pendant qu'après les négociations, pour assurer l'aboutissement de la ZLEA.

Toutefois, il serait contraire à l'esprit et à l'objectif ultime des négociations que d'adopter des règles et des disciplines qui résumeraient la ZLEA à une simple somme d'arrangements bilatéraux au lieu d'en faire un accord de grande envergure fondé sur l'application régionale du principe de la nation la plus favorisée.

Vue sous l'angle de nos objectifs en matière de négociations commerciales, la généralisation du bilatéralisme aurait un effet discriminatoire immense sur les partenaires qui revendiquent un statut préférentiel, ce qui se traduirait par le détournement artificiel des échanges et des investissements dans le continent américain.

Dès lors, nous insistons sur l'accès égal de tous les participants aux avantages qui découlent du libre-échange, sur le principe de réciprocité et sur l'atténuation des disparités dans notre partie du monde.

Pour sa part, comme l'a dit le président Fernando Henrique Cardoso lors du sommet de Québec, le Brésil applaudit à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques «à condition qu'elle constitue une étape dans la voie de l'ouverture à des marchés plus dynamiques; qu'elle débouche sur l'adoption de règles antidumping communes; qu'elle réduise les obstacles non tarifaires; qu'elle empêche les distorsions protectionnistes des normes sanitaires légitimes; qu'elle encourage les capacités techniques de nos peuples tout en protégeant la propriété intellectuelle; et qu'elle dépasse le cadre du cycle d'Uruguay pour corriger les inégalités résultant des négociations, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. Faute de quoi, elle serait dénuée d'intérêt ou, pis encore, indésirable.»

LE SENS DU COMPROMIS : UNE NECESSITE

La négociation d'une zone de libre-échange dans le continent américain en concomitance avec le cycle de Doha présentera certainement un défi pour les coprésidents des négociations de la ZLEA. D'une part, des règles multilatérales définissent le cadre de la négociation des accords commerciaux d'envergure régionale ou bilatérale. De l'autre, certains des dossiers épineux de la ZLEA s'avèrent tout aussi controversés dans l'arène multilatérale. Ces deux processus se retrouveront donc inévitablement liés jusqu'en 2005.

Je n'ai pas de réponse toute faite (et je doute qu'il en existe une) à tous les scénarios hypothétiques. Il est à espérer que le sens du compromis prédominera afin que les échanges puissent s'effectuer dans un climat de liberté et d'équité accrues et dans l'intérêt de tous les pays. Le Brésil fournira sa part d'efforts, en liaison avec ses partenaires du Mercosur au sein de la ZLEA, et les Etats-Unis en feront certainement autant, à en juger d'après l'audacieuse proposition agricole qu'ils ont présentée en juillet à l'Organisation mondiale du commerce.

Néanmoins, force est de reconnaître que les impasses au niveau multilatéral, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des subventions et des recours commerciaux, pourraient compromettre la conclusion des négociations dans les délais convenus, étant donné qu'une seule question peut être abordée à la fois dans le contexte des deux séries de négociations.

La négociation simultanée d'initiatives commerciales entre divers partenaires du continent américain représente un autre élément crucial susceptible d'affecter la création de la ZLEA. Sans disconvenir de la nécessité de soutenir pleinement celles qui visent à améliorer les conditions de l'accès aux marchés dans notre continent, on peut se demander si la négociation de la ZLEA ne finira pas par s'essouffler quand nos partenaires auront atteint leurs principaux objectifs commerciaux dans le cadre d'autres négociations.

DES PRIORITES DE LONGUE DATE

La ZLEA constitue seulement une partie du programme de négociations du Brésil à l'échelon du continent américain et dont la pierre angulaire a été la construction d'un marché commun sud-américain, le Mercosur.

Le Mercosur se ressent des crises économiques et financières qui frappent actuellement tous ses pays membres, et l'incertitude demeure quant à ses chances de survie.

En ce qui le concerne, le Brésil voit dans la crise actuelle une précieuse occasion de faire le point sur son programme d'intégration économique. Toute évaluation objective de la situation ferait clairement ressortir le haut niveau d'interaction qui prévaut et le degré auquel les pays ont des effets les uns sur les autres. Les réalités géographiques, conjuguées au caractère commun de nos valeurs, de nos objectifs, voire de nos cultures, mettent en relief la nécessité d'accroître la coopération et l'intégration. Toutefois, nous sommes conscients qu'il nous faudra arrêter un échéancier réaliste si nous voulons progresser dans la voie de la construction d'un marché commun.

De toute évidence, le résultat des élections d'octobre 2002 déterminera les futures prises de position du Brésil sur le Mercosur et sur la ZLEA. S'ils se prononcent pour une fermeté accrue, tous les candidats ont néanmoins annoncé leur intention de poursuivre le processus de négociation.

Ceci dit, l'examen rétrospectif de nos engagements et de nos réalisations dans ces deux séries de négociations donne un aperçu des lignes directrices de base de la politique commerciale du Brésil, lesquelles resteront probablement inchangées sous le prochain gouvernement, indépendamment du candidat qui sera élu à la présidence. De fait, le Brésil cherche depuis longtemps à accroître l'ouverture des marchés pour écouler ses principales exportations et à améliorer sa compétitivité dans l'économie internationale au moyen de l'intégration économique.

Nous savons pertinemment que la création de la ZLEA s'accompagnera des coûts communs à tous les processus d'intégration et de libéralisation des échanges. Mais les avantages de la conclusion d'un accord équilibré et équitable l'emporteront sans conteste sur ses coûts. Voilà pourquoi notre engagement n'a pas perdu de sa vigueur depuis la mise en route des négociations, lors du sommet des Amériques qui s'est tenu à Miami en 1994.

Le Brésil est convaincu que les valeurs fondamentales, tels le renforcement de la démocratie, la défense des droits de l'homme, la protection de l'environnement ainsi que la lutte contre la pauvreté, la discrimination et la criminalité organisée, devraient figurer au centre de tout processus constructif d'intégration du continent. Le Brésil et les Etats-Unis ont un rôle à jouer dans ce processus, lequel devrait former la base du progrès et de la croissance soutenue dans tous les pays de la région. □

Note: les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

□ LE MEXIQUE ET LA FUTURE ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES

Luis Ernesto Derbez, ministre mexicain de l'Economie

Depuis le milieu le milieu des années 1980, le Mexique a entrepris une série de grandes réformes dans les domaines économique et juridique qui ont radicalement modifié sa politique en matière de commerce, d'investissement et de finance, tout en lui garantissant une stabilité macroéconomique et les bases d'un développement durable à long terme, déclare le ministre mexicain de l'Economie, M. Luis Ernesto Derbez.

Selon lui, ces réformes ont permis au Mexique d'être l'un des rares pays en transition qui offrent un environnement stable aux entreprises en dépit des incertitudes économiques qui règnent dans une grande partie du monde d'aujourd'hui.

Dans le présent article, M. Derbez donne un aperçu de l'intégration du Mexique à l'économie mondiale et des principaux résultats du grand nombre d'accords de libre-échange que son pays a conclus avec d'autres Etats. Il souligne la volonté du Mexique d'œuvrer à la réussite de la Zone de libre-échange des Amériques, en faisant remarquer son importance pour la croissance, l'emploi et la hausse du niveau de vie des habitants de tous les pays du continent américain.

Le Mexique est très attaché à la libéralisation économique. Au cours des seize dernières années, il a connu une évolution spectaculaire : naguère relativement fermé sur le plan économique, il est devenu l'un des pays les plus ouverts du monde. Ayant renoncé au contrôle des prix, il a encouragé la concurrence par des réformes d'ordre réglementaire et par la suppression des obstacles artificiels. En outre, il a cessé de se fonder sur le modèle de développement industriel fermé, fondé sur la substitution des importations, pour privilégier la croissance économique tirée par les exportations.

Après une première réduction unilatérale des droits de douane et la suppression des licences d'importation, le Mexique a adhéré, en 1986, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, aujourd'hui Organisation mondiale du commerce, ou OMC). Depuis lors, il suit, avec une grande détermination, une politique axée sur l'économie de marché et participe activement à

des négociations commerciales aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

En 1993, il a adhéré au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et, en 1994, est devenu membre de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Il a signé, au total, 10 accords de libre-échange et un accord de complémentarité économique intéressant 32 pays de 3 continents. Ces accords ont fortement contribué à son intégration à l'économie mondiale et à l'accroissement de ses exportations.

En octobre 2002, le Mexique va accueillir et présider l'APEC et, en 2003, il sera l'hôte à Cancun de la cinquième réunion ministérielle de l'OMC. Enfin, la dernière étape du processus de négociation relatif à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) aura lieu sur son territoire de mars 2003 à sa conclusion en janvier 2005.

LES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE CONCLUS PAR LE MEXIQUE

Ces accords constituent une composante essentielle de la stratégie économique de notre pays qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises mexicaines sur le marché mondial et à assurer sa croissance à long terme.

Le Mexique a conclu 10 accords de libre-échange avec les pays ou groupes de pays suivants : le Chili (1992), les Etats-Unis et le Canada (ALENA, 1994), la Bolivie (1995), le Costa Rica (1995), la Colombie et le Venezuela (G3, 1995), le Nicaragua (1998), Israël (2000), l'Union européenne (2000), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse (AELE, 2001) et enfin le Guatemala, le Honduras et le Salvador (Triangle du Nord, 2001).

Depuis la conclusion de ces accords, les échanges bilatéraux ont progressé de 702 % avec le Chili, de 22 % avec la Bolivie, de 103 % avec la Colombie, de 566 % avec le Costa Rica, de 130 % avec le Venezuela et de 78 % avec le Nicaragua.

L'accord de libre-échange entre le Mexique et l'Union européenne a été le premier accord de ce genre entre l'Europe et un pays du continent américain. Au cours des dix-huit mois qui ont suivi la signature de cet accord, les échanges entre le Mexique et l'Union européenne ont augmenté de 28,6 %.

Les accords de libre-échange se sont par ailleurs révélés un moyen décisif pour atténuer les effets de conjonctures internationales adverses, telles que la chute des cours du pétrole, la diminution des apports de capitaux étrangers et les ralentissements économiques mondiaux.

LES RESULTATS DU MEXIQUE EN MATIERE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

Les mesures de libéralisation du commerce prises par le Mexique et l'ensemble d'accords de libre-échange et d'investissement qu'il a conclus contribuent beaucoup à son développement économique à long terme. Il y a dix ans, qui aurait imaginé que le Mexique deviendrait la septième puissance commerciale du monde et la première d'Amérique latine, avec 46 % des exportations de cette partie du monde et 47 % de ses importations ?

En 2001, malgré le ralentissement économique mondial et les attentats du 11 septembre, la valeur des échanges extérieurs du Mexique a été supérieure à 326 milliards de dollars. En valeur, ses exportations de l'an dernier, 159 milliards de dollars, ont plus que triplé par rapport à celles de 1993.

Sa politique commerciale et l'ensemble de ses accords de libre-échange ont fait du Mexique l'un des pays les plus attractifs pour les investissements, notamment pour les investissements directs étrangers. Depuis 1994, année d'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Mexique a reçu plus de 112 milliards de dollars d'investissements directs étrangers, ce qui représente une moyenne annuelle de près de 14 milliards de dollars, soit un triplement par rapport à la moyenne des six années ayant précédé la signature de l'ALENA. Cet accroissement spectaculaire des investissements directs étrangers est largement imputable à l'établissement d'un cadre juridique assurant la certitude et la transparence des transactions commerciales.

Ces investissements contribuent à accroître la productivité, qui elle-même permet la hausse des salaires. Au cours des sept dernières années, l'emploi dans les entreprises ayant bénéficié d'investissements directs

étrangers a progressé plus de deux fois plus vite que la moyenne nationale. Ces entreprises ont créé le tiers des nouveaux emplois depuis 1994 et elles emploient actuellement plus de 20 % de la population active.

Les mesures de libéralisation commerciale ont également permis au Mexique de diversifier son tissu d'entreprises exportatrices aux niveaux tant sectoriel que géographique. Au début des années 1980, le pétrole et ses dérivés constituaient la majorité de nos exportations. Aujourd'hui, près de 90 % de nos ventes à l'étranger sont des produits manufacturés.

Les avantages de la libéralisation du commerce s'étendent à l'ensemble du pays. Naguère, les entreprises exportatrices se situaient dans la zone frontalière du nord du pays. Aujourd'hui, presque tous les Etats mexicains participent aux activités exportatrices. En fait, plus de la moitié des nouvelles usines de montage créées au Mexique depuis 1994 se trouvent en dehors de la zone frontalière.

Cette diversification est importante car ce sont les emplois qui vont vers les travailleurs et non l'inverse, et les effets économiques sur les zones où l'activité de développe vont bien au-delà des emplois créés.

LE MEXIQUE ET L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE NORD-AMERICAIN

L'ALENA, qui a supprimé la plupart des restrictions entravant la circulation de biens, de services et d'investissements, a constitué une étape décisive de l'intégration économique des Etats-Unis et du Mexique. Les échanges entre nos deux pays se placent au second rang des échanges bilatéraux dans le monde. Le long de notre frontière commune, des millions de personnes vivent, travaillent et commercent. C'est ce qui explique l'importance de l'intégration économique et sociale de nos deux pays que l'on peut constater aujourd'hui et qui se renforcera encore dans les années à venir.

L'ALENA a permis au Mexique de renforcer sa position de deuxième partenaire commercial des Etats-Unis. En 2001, la valeur des échanges bilatéraux a été supérieure à 245 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 188 % par rapport à 1993. En moyenne, la valeur des échanges quotidiens entre les Etats-Unis et le Mexique est supérieure à 1,7 milliard de dollars. Les Etats-Unis ont vu leurs échanges avec le Mexique progresser plus vite que ceux avec n'importe lequel de leurs autres partenaires

commerciaux, tels que l'Allemagne, la Chine, la Corée ou le Royaume-Uni. Les exportations mexicaines vers les Etats-Unis ont progressé deux fois plus vite que les exportations du reste du monde vers ce pays. De ce fait, la part des produits mexicains dans l'ensemble des importations américaines a presque doublé passant de 6,8 % en 1993 à 12 % en mai 2002.

Avec le Canada, nos échanges sont passés de 4 à 12 milliards de dollars en huit ans et nous sommes ainsi devenus le quatrième fournisseur du Canada, le premier parmi les pays d'Amérique latine.

Au-delà de ces chiffres, le grand mérite de l'ALENA pour nous est sa contribution à la création d'emplois et à la croissance économique. Les entreprises du monde entier voient de plus en plus le Mexique comme une partie du marché nord-américain et donc ils investissent au Mexique comme au Canada et aux Etats-Unis. L'intérêt du Mexique pour les investisseurs résulte en grande partie de l'abondance de sa population active formée, qui est jeune et qui a donné la preuve de sa capacité à maîtriser les nouveaux procédés de production.

Les investissements directs étrangers ont contribué à la floraison, dans la région, des coentreprises dans des secteurs comme l'automobile, l'électronique et le textile. Les entreprises se considèrent de plus en plus comme nord-américaines en raison de leurs flux d'échanges avec l'ensemble du marché nord-américain, qui leur permettent d'accroître la compétitivité de leurs produits au niveau mondial.

LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES

L'avant-projet d'accord de la ZLEA est le document commercial le plus ambitieux que l'on ait jamais négocié, en ce qui concerne tant le contenu que le nombre de pays participants. Lorsque cet accord sera conclu, il couvrira la plus large zone de libre-échange du monde, regroupant 34 Etats démocratiques et 800 millions d'habitants.

En 2001, plus de 80 % de l'ensemble des échanges du Mexique ont eu lieu avec des pays du continent américain, 95 % de ses exportations allant vers des pays de la ZLEA et 78 % de ses importations provenant de ces pays.

Le Mexique est fermement résolu à œuvrer de concert en faveur de la réussite de la ZLEA et joue un rôle actif dans les négociations depuis leur ouverture en 1994. A ce jour,

il a participé activement à la totalité des quelque 300 réunions de tous niveaux qui ont été organisées dans ce cadre et a présidé un certain nombre de groupes de négociation importants.

Bien que le Mexique ait déjà conclu des accords commerciaux avec 12 des pays du continent américain, la ZLEA est du plus haut intérêt, car elle va constituer un cadre plus large pour ses relations avec l'ensemble des pays du continent et lui permettre de diversifier ses débouchés.

Les échanges avec les pays avec lesquels le Mexique n'a pas conclu d'accord de libre-échange – tels que les pays du Mercosur ou du Caricom – représentent un énorme potentiel pour l'expansion de ses échanges de biens, mais aussi pour l'accroissement de son commerce de services et des investissements. La ZLEA permettra aux petites et moyennes entreprises mexicaines de mieux s'intégrer aux systèmes commerciaux régionaux en facilitant leur accès à des créneaux particuliers.

L'un des aspects fondamentaux de la création de la ZLEA est l'interaction entre les pouvoirs publics et la société civile. Conscient de la nécessité de consulter la société civile pour la formulation de sa politique commerciale, le Mexique a organisé, le 18 juillet 2002, le séminaire régional d'Amérique du Nord sur la ZLEA en vue de multiplier les échanges de vues entre les pouvoirs publics et la société civile du Canada, du Mexique et des Etats-Unis. Ce séminaire – le premier de ce genre sur notre continent – est l'un des moyens utilisés par le gouvernement mexicain pour faciliter les échanges de points de vue avec différents secteurs de la société dans le but de susciter un consensus en faveur de la participation aux négociations de la ZLEA.

Parallèlement, le monde des entreprises mexicaines participe activement au Forum des entreprises des Amériques, qui donne à des représentants du secteur privé la possibilité de formuler des recommandations aux ministres du commerce de la ZLEA.

Le Mexique s'apprête actuellement à accueillir les négociations de la ZLEA, pour la période allant du 1^{er} mars 2003 à janvier 2005. Les débats se dérouleront au palais des congrès de la ville de Puebla, à une centaine de kilomètres de Mexico.

LES AVANTAGES ET LES BUTS DE LA ZLEA

Situé au centre du continent américain et faisant partie intégrante tant du pourtour du Pacifique que du bassin Atlantique, le Mexique, seul pays du monde ayant un accès privilégié aux plus importants marchés du monde (les États-Unis et l'Union européenne) et aux pays à marché naissant d'Amérique latine, est devenu le carrefour naturel des échanges entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest.

Le Mexique souhaite faire connaître son expérience et utiliser ses relations privilégiées avec ses divers partenaires du continent américain pour établir un large consensus dans des assemblées économiques multilatérales telles que l'Organisation mondiale du commerce et surtout dans le cadre de notre grande initiative commerciale régionale, la ZLEA.

Je suis convaincu que la ZLEA permettra aux pays de notre continent d'accroître et de diversifier leurs échanges et leurs investissements et par là d'augmenter la productivité et la compétitivité de leurs entreprises et de créer davantage d'emplois, de mieux en mieux rémunérés.

Le Mexique appuie activement les négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange des Amériques. La dernière étape de ces négociations aura lieu sur son territoire, et il a la volonté de contribuer à la mise au point d'un texte de vaste portée et équilibré dans l'intérêt de tous nos pays.

Notre objectif ultime doit être l'amélioration du niveau de vie des habitants de notre continent. La ZLEA sera une grande étape dans cette direction. □

Note : les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des États-Unis.

❑ LES OBSTACLES A LA CREATION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE DES AMERIQUES

Jeffrey Schott, économiste en chef de l'Institute for International Economics

Les signes de reprise économique en Amérique latine, le lancement d'un nouveau cycle de négociations à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et d'autres faits récents justifient un « fragile optimisme » pour les négociations portant sur la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), selon l'économiste Jeffrey Schott. Tout en reconnaissant que les crises financières et politiques de cette partie du monde, les incertitudes concernant la volonté réelle des Etats-Unis de supprimer chez eux les obstacles au commerce ainsi que la faiblesse de la croissance de l'économie dans tous les pays du continent causent un certain pessimisme en ce qui concerne la création de la ZLEA, M. Schott souligne que d'autres négociations commerciales ambitieuses, à commencer par celles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ont fait l'objet de critiques très largement répandues qui se sont finalement révélées infondées. Pour la ZLEA, beaucoup va dépendre, selon lui, de l'état de l'économie brésilienne et de la volonté politique des principales puissances commerciales du continent de créer un régime de libre-échange profitable à tous.

« Le GATT est mort ! », déclarait en 1989 Lester Thurow, économiste réputé du « Massachusetts Institute of Technology » (MIT). Les négociations commerciales étaient alors au point mort, et les grandes puissances commerciales semblaient ne pas vouloir remettre en cause les obstacles aux échanges protégeant leur marché intérieur. Cela n'empêcha pas les négociations du cycle d'Uruguay d'aboutir favorablement, et aujourd'hui tout le monde a oublié la sombre prophétie de M. Thurow.

De nos jours, en 2002, des critiques analogues à celles de M. Thurow sont formulées à l'encontre d'un autre cycle ambitieux de négociations commerciales entre les pays très différents de l'Amérique du Nord et du Sud qui souhaitent créer la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). C'est en décembre 1994, au sommet des Amériques de Miami, que les chefs d'Etat et de gouvernement du continent se sont engagés à négocier et à conclure un accord de libre-échange d'ici à 2005. Après trois ans de travaux préparatoires, le sommet de Santiago, en avril 1998, a ouvert officiellement les négociations. Au

sommet de Québec, peu après l'entrée en fonctions du président George Bush, les dirigeants du continent ont réaffirmé leur objectif.

Cela fait donc huit ans déjà que l'on a entrepris le projet de la ZLEA. De multiples réunions ont eu lieu, mais les choses n'ont guère avancé sur le dossier principal, à savoir la suppression des obstacles aux échanges de biens et de services qui bloquent l'accès aux marchés étrangers. On peut même dire que les négociations ont à peine commencé. Nombre de pays semblent surtout préoccupés par l'urgence de mesures internationales contre le terrorisme ou par des problèmes économiques et politiques d'ordre interne. Comme on pouvait s'y attendre, certains se sont demandés si les Etats étaient en mesure de tenir les ambitieuses promesses faites lors des sommets, voire s'ils étaient encore décidés à le faire.

Les négociations relatives à la ZLEA semblent, reconnaissons-le, être nées sous une mauvaise étoile. Chaque sommet a été suivi par une grave crise financière dans le continent qui a mis en cause la viabilité même de ces négociations : le sommet de Miami a été suivi presque immédiatement par l'effondrement du peso mexicain ; l'optimisme suscité par le sommet de Santiago a été balayé, quelques mois plus tard, par la crise financière brésilienne de 1998-1999 et le sommet de Québec a été très vite éclipsé par la crise argentine qui n'est pas terminée. Chaque crise a mis à l'épreuve la volonté des Etats de poursuivre les réformes intérieures et de maintenir le cap sur l'intégration régionale. Cependant, si l'Argentine et le Venezuela ont cédé à la tentation d'ériger des barrières commerciales et si d'autres ont retardé leur programme de privatisation, la réponse des pays du continent à ces crises a, presque toujours, visé non à un retranchement, mais à un renforcement des réformes économiques.

LES CHANCES DE REUSSITE DES NEGOCIATIONS

Assurément, les problèmes économiques et politiques actuels du continent américain sont plus complexes et plus décourageants que les crises localisées de la décennie

passée. La crise argentine, la stagnation économique de l'Amérique latine, l'instabilité politique de la zone andine, l'insurrection armée en Colombie et la violence liée aux stupéfians dans le bassin Caraïbe suscitent de grandes inquiétudes quant à la participation de l'Amérique latine aux négociations de la ZLEA. Par ailleurs, la décision des Etats-Unis, d'une part, d'accorder de nouvelles subventions à leurs agriculteurs et, d'autre part, de restreindre leurs importations d'acier a conduit les pays d'Amérique latine à s'interroger sur ce qu'ils pouvaient bien avoir à espérer d'un accord commercial de ce genre. Si les Etats ne résolvent pas leurs problèmes, ils pourraient perdre le soutien de leur opinion publique pour ce qui est de la recherche des avantages à long terme susceptibles de découler d'un tel accord de libre-échange.

Quelles sont les perspectives en ce qui concerne les négociations elles-mêmes? Au moment où les négociateurs préparent la prochaine réunion ministérielle de la ZLEA qui doit avoir lieu à Quito le 1^{er} novembre 2002, le grand optimisme du sommet de Québec semble avoir fait place à un pessimisme infondé. Ce changement d'humeur résulte de trois grandes préoccupations quant au processus en cours.

- Premièrement, la croissance économique sera-t-elle suffisante pour que l'opinion publique continue de soutenir les réformes commerciales et autres? En d'autres termes, une croissance ralentie veut dire que le gâteau à partager entre les différentes catégories de la population au niveau national est plus petit, que les salariés et les entreprises doivent faire face à des ajustements délicats et qu'il y a moins d'argent pour financer les programmes de protection sociale. Depuis la relative prospérité de l'année 2000, où la croissance économique de l'ensemble de la zone Amérique latine-Caraïbes (ALC) a été de 4%, il y a eu deux ans de stagnation et d'augmentation du chômage. L'Argentine est en proie à une dépression économique d'une importance que seuls, dans une période récente, les Etats en transition de l'ancienne Union soviétique ont connue. Malgré la hausse des cours du pétrole, l'économie vénézuélienne est en récession et devrait connaître une contraction d'environ 5% cette année. La plupart des autres pays connaissent une évolution positive, mais la croissance est anémique, notamment dans les deux pays les plus importants, le Brésil et le Mexique, qui ont subi les répercussions de la récession d'autres Etats latino-américains.

- Deuxièmement, les troubles politiques actuels en Argentine et dans les pays andins vont-ils conduire à une remise en cause du soutien à de nouvelles réformes du commerce, voire à une vague d'« Etats en faillite » et donc incapables de participer à un accord continental? Une telle issue aurait été impensable dans les années 1990 où la démocratisation s'est répandue en Amérique latine. Mais, depuis cette période, l'Argentine a connu une valse de présidents en décembre 2001 et en janvier 2002, l'Equateur a déposé 5 présidents, à un rythme certes plus calme, à la fin des années 1990, le Venezuela a subi de nouveau des coups d'Etat militaires, la violence liée aux stupéfians s'est propagée dans le bassin Caraïbe et le processus de paix a été interrompu en Colombie.

- Troisièmement, les Etats-Unis sont-ils décidés à lever leurs barrières commerciales bien établies? Leur nouvelle loi agricole, leurs mesures de sauvegarde contre les importations d'acier et les demandes de leurs parlementaires de « renforcer » les lois antidumping provoquent un certain scepticisme en Amérique latine quant à la volonté de leurs dirigeants d'ouvrir leur marché à la concurrence étrangère. Selon le président brésilien Fernando Henrique Cardoso : « La ZLEA ne sera bien accueillie que si sa création constitue une étape vers l'offre d'un accès à des marchés plus dynamiques [...] Faute de quoi, elle serait dénuée d'intérêt ou, pis encore, indésirable ».

DES PERSPECTIVES POSITIVES A MOYEN TERME

Les difficultés économiques et politiques actuelles de l'Amérique latine ont conduit certains spécialistes de la ZLEA à pronostiquer de sombres perspectives pour les initiatives continentales. Toutefois, des prévisions pessimistes de ce genre avaient été déjà faites en 1995 lorsque « l'effet tequila » de la crise du peso mexicain avait gagné l'Argentine et d'autres pays latino-américains, ce qui n'a pas empêché le sud de ce continent de connaître, dans l'ensemble, une forte reprise pendant la seconde moitié de la décennie et de poursuivre ses réformes économiques et ses mesures d'intégration. Si les problèmes immédiats semblent décourageants, les perspectives à moyen terme restent positives, et cela pour au moins trois grandes raisons.

La première est que les perspectives économiques s'améliorent, en dépit de la faiblesse de la période 2001-2002. La Banque interaméricaine de développement prévoit, pour 2003, une croissance globale de 3% pour la zone Amérique latine-Caraïbes (contre -1,3% en 2002).

Les prévisions pour l'Argentine permettent d'envisager moins de volatilité et d'inflation et une reprise de la croissance en 2003, certes à des niveaux très inférieurs à ceux de la fin des années 1990. De nouveaux prêts du Fonds monétaire international (FMI) ont déjà renforcé les réserves financières du Brésil et de l'Uruguay et devraient, en 2003, permettre de restructurer le système bancaire délabré de l'Argentine.

Assurément il y a une inconnue majeure dans ces prévisions : le Brésil. Si le nouveau gouvernement réussit à calmer les marchés financiers, les écarts de taux d'intérêt se resserreront, le réal s'appréciera par rapport à son niveau déprécié actuel, et l'économie du pays pourrait connaître une croissance de 4 %, voire plus. Les acteurs du marché parient sur une issue favorable, mais se protègent : la prime de risque appliquée à la dette brésilienne atteint 1 700 points de base, indice d'une forte crainte de défaut de paiement en 2003. Une nouvelle crise de la dette retarderait probablement la création de la ZLEA et d'autres initiatives économiques du continent, mais ne les ferait vraisemblablement pas capoter.

Outre la croissance économique, faible mais réelle, la zone ALC devrait connaître d'autres tendances économiques positives favorables à la création de la ZLEA :

- En dépit des discours populistes tenus dans de nombreux pays, la réaction politique traditionnelle des pays latino-américains aux moments difficiles, à savoir le retour au protectionnisme, a été limitée. L'Argentine a certes relevé ses droits de douane pour contrebalancer la surévaluation de son peso, mais une fois que le taux de change fixe a été abandonné, il ne lui a plus semblé nécessaire de maintenir ses obstacles aux importations. En fait, la dépréciation des monnaies dans toute l'Amérique latine protège de nombreuses entreprises nationales en rendant les importations plus coûteuses, ce qui évite d'avoir à restreindre les importations. Le revers de la médaille est que la faiblesse des monnaies nuit à la compétitivité sur le marché mondial d'entreprises locales qui ont besoin de composants importés.

- Le libre-échange continue à être attractif et non répulsif pour les Etats latino-américains. La multiplication des accords de libre-échange dans le continent, notamment de ceux entre les pays industriels de l'Amérique du Nord, facilite la progression sur la voie de la ZLEA.

- L'intégration matérielle des pays du continent continue à progresser, à un rythme il est vrai plus lent que dans les années 1990. Ici et là, des pays exécutent des projets d'infrastructure régionale reliant les réseaux électriques et les gazoducs et étendant les réseaux routiers et ferroviaires. Ces investissements de béton et d'acier constituent autant de démonstrations palpables et durables des avantages de l'intégration régionale.

La deuxième raison d'être optimiste est la suivante : si plusieurs pays sont dotés d'un gouvernement inefficace et se heurtent à une opposition populiste, leurs problèmes de gouvernance ne devraient pas, semble-t-il, conduire à une crise causée par une série d'« Etats en faillite ». Les gouvernements resteront peut-être faibles dans plusieurs pays, mais la droite comme la gauche n'ont guère d'alternative à proposer pour la poursuite des réformes dans le domaine des échanges et des investissements si ces pays veulent que leurs entreprises et leurs travailleurs restent au niveau de leurs concurrents mondiaux. Les mesures de substitution des importations ont échoué au cours des décennies passées et sont encore moins applicables dans un monde où les marchés sont de plus en plus mondialisés. Les pays sont condamnés à s'adapter de plus en plus rapidement à l'évolution du marché mondial, car ne pas bouger signifie reculer. En outre, les pays qui avaient une économie relativement fermée (si l'on tient compte du rapport échanges sur produit intérieur brut), tels que le Brésil et l'Argentine, doivent fortement accroître leurs exportations pour atteindre leurs objectifs de croissance – et les négociations de la ZLEA et de l'OMC offrent la perspective d'un accès accru aux marchés les plus riches du monde.

Troisième motif d'optimisme, les perspectives de levée, aux Etats-Unis, des obstacles au commerce dans le cadre d'une ZLEA sont aujourd'hui plus favorables, en raison de deux événements qui se sont produits l'an passé. Tout d'abord, après huit ans de tergiversations, le Congrès a finalement donné au gouvernement un mandat global de négociation pour la ZLEA. En acceptant de voter en faveur de la « procédure accélérée » de ratification des accords commerciaux (selon laquelle le Congrès s'engage à ratifier ou à rejeter un accord, sans pouvoir le modifier) donne aux représentants des Etats-Unis la possibilité de mettre la totalité des obstacles au commerce sur la table de négociation. Bien sûr, le Congrès a fixé de lourdes obligations de consultation et de comptes rendus sur les réformes les plus délicates politiquement, mais cela aurait de toute façon été nécessaire pour assurer le soutien politique voulu au projet d'accord qui résultera des négociations.

Enfin, un événement favorable à la réussite du projet de ZLEA, extérieur au continent américain celui-ci, s'est produit en novembre 2001. C'est le lancement, à la réunion ministérielle de Doha de l'OMC, d'un nouveau cycle de négociations. Ces deux cycles de négociations, de la ZLEA et de l'OMC, sont étroitement liés. Sur le plan du calendrier d'abord : les deux visent à une conclusion des négociations en janvier 2005 et à la mise en place progressive des réformes convenues au cours des 5 à 10 années suivantes. Sur le fond, les négociateurs se heurtent au même problème de programmes extrêmement larges et ambitieux. Dans un domaine comme la réforme des subventions agricoles, il faudra réaliser des progrès dans le cadre des négociations de l'OMC pour que les négociations de la ZLEA puissent aboutir à un résultat, car les disciplines de la ZLEA pourraient être sapées si les pays européens, entre autres, n'avaient pas les mêmes obligations.

UN OPTIMISME FRAGILE

En somme, les négociations de la ZLEA sont sur la bonne voie, même si les négociateurs n'ont pas fait beaucoup de chemin sur cette voie, mais les événements favorables de l'an dernier et la timide reprise économique dans les pays latino-américains en 2003 justifient un fragile optimisme, fragile parce que beaucoup dépendra de l'état de l'économie brésilienne et de la volonté politique des principales puissances commerciales de l'Amérique du Nord et du Sud de mettre en place un régime de libre-échange mutuellement favorable.

En novembre 2002, les Etats-Unis et le Brésil assumeront ensemble la présidence des négociations de la ZLEA jusqu'à leur fin. Ces deux pays ont fort bien coopéré l'an dernier pour lancer le cycle de Doha, pour minimiser l'effet sur les exportations brésiliennes de la clause de sauvegarde relative à l'acier adoptée par les Etats-Unis et pour assurer l'adoption par le Fonds monétaire international d'un financement de 30 milliards de dollars afin de permettre au Brésil de faire face à ses problèmes d'endettement. On peut espérer qu'ils s'appuieront sur ces précédents pour conduire les négociations de la ZLEA à une heureuse issue.

© Institute for International Economics, 2002. Tous droits réservés.

Note : les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

□ LA ZLEA SERA AVANTAGEUSE POUR LES ENTREPRISES DE TOUS LES PAYS DES AMERIQUES

Scott Otteman, directeur de la politique commerciale internationale de la National Association of Manufacturers

La promotion de la prospérité dans le continent américain exige que l'on garde le cap sur la libéralisation du commerce dans tous les pays, estime le directeur de la politique commerciale internationale de l'Association nationale des industriels, M. Scott Otteman. Il fait état ci-dessous de certains des obstacles au commerce et aux investissements qui continuent à entraver les activités des entreprises à travers le continent et souligne que la suppression de ces obstacles et l'adoption de mesures axées sur l'économie de marché grâce à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) aideront les pays à finir de mettre en place une économie concurrentielle.

Il est logique que, pour de nombreux hommes d'affaires du continent américain, la création de la Zone de libre-échange des Amériques soit un objectif souhaitable. Ceux-ci reconnaissent que le grand objectif d'une telle zone, c'est-à-dire la libre circulation des biens et des services dans les pays qui en font partie, accompagnée de l'application de normes strictes de protection des investissements et des droits de propriété intellectuelle, laisse présager une grande amélioration du climat des affaires. Ils sont convaincus que, de pair avec des réformes en matière de réglementation et de budget et avec une politique macro-économique judicieuse, la ZLEA favorisera la croissance économique, offrira des débouchés aux entreprises, créera des emplois et accroîtra la prospérité dans les 34 pays participants.

Durant les quinze dernières années, un grand nombre de pays du continent américain ont simultanément adopté un régime démocratique et l'économie de marché. Ces dernières années toutefois, cette tendance fragile et encore insuffisante s'est heurtée à des difficultés croissantes. En proie à des problèmes financiers et économiques complexes et à des résultats économiques disparates, les Etats ont été de plus en plus poussés à revenir aux politiques infructueuses du passé. Ils doivent résister à cette tentation.

Les pays du continent doivent au contraire poursuivre l'ouverture de leur marché, améliorer et approfondir les réformes déjà adoptées tout en prenant les mesures supplémentaires qui se révéleront nécessaires pour que

l'économie de marché puisse leur apporter tous les avantages qu'elle promet. Pour les milieux d'affaires, cela signifie non seulement maintenir l'ouverture des marchés, mais aussi obtenir des améliorations dans des domaines tels que la réforme budgétaire, la réforme du droit du travail ainsi que l'instauration de l'Etat de droit.

LES OBSTACLES AU COMMERCE ET AUX INVESTISSEMENTS

La poursuite de la libéralisation des échanges est évidemment un élément essentiel de toute évolution vers la prospérité du continent. En dépit des progrès réalisés, une multitude d'obstacles au commerce et aux investissements continue à entraver la bonne marche des affaires à travers le continent. En supprimant ces obstacles et en prévoyant l'adoption de mesures axées sur l'économie de marché à partir de 2005, la ZLEA peut fournir le cadre qui permettra aux pays des Amériques de se doter d'une économie concurrentielle capable de satisfaire les besoins de leurs populations respectives en cette période de mondialisation inéluctable.

Quels sont les principaux obstacles réglementaires et commerciaux auxquels se heurtent les entreprises? En tout premier lieu vient le maintien de droits de douane élevés. Les industriels américains, en particulier, voient un grand nombre de leurs exportations frappées de droits prohibitifs dans les pays qui n'ont pas signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). C'est aussi le cas de nombreux producteurs d'Amérique latine et des Caraïbes qui doivent souvent verser des droits de douane élevés pour pénétrer sur le marché d'autres pays ou dans les quelques secteurs très protégés des marchés américain et canadien. Dans le cadre de la ZLEA, pratiquement tous ces droits de douane seront abolis, soit immédiatement soit durant des périodes de suppression progressive s'échelonnant sur une période de dix ans à partir de l'entrée en vigueur de l'accord, prévue pour 2005.

Bien que des groupes de pays limitrophes aient commencé à supprimer leurs droits de douane dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux ou sous-régionaux, le commerce dans les Amériques continue à être indûment complexe et à s'accompagner de tracasseries pour les entreprises moyennes. Cela tient notamment à la prolifération des règles d'origine contenues dans les différents accords de libre-échange. Ces règles déterminent quels produits figurant dans un accord remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier de préférences tarifaires et autres avantages prévus par l'accord en question, mais les divers accords de libre-échange utilisent des méthodes et des formules de calcul différentes pour déterminer l'origine des produits, si bien que les entreprises continuent à rencontrer de grandes difficultés d'implantation à l'échelle du continent. La ZLEA donnera la possibilité de fondre toutes les règles d'origine des divers accords sous-régionaux et bilatéraux – qu'il s'agisse de l'ALENA, du Mercosur, des accords de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili ou entre le Mexique et la Bolivie, ou d'autres accords – en un ensemble unique et uniforme de règles d'origine qui guideront les prises de décision des dirigeants d'entreprise dans l'ensemble du continent.

De même, à travers les Amériques, les entreprises continuent à se heurter à quantité de mesures dites non tarifaires qui limitent, elles aussi, le commerce et les investissements. Elles comprennent des normes techniques contradictoires, le double emploi et des exigences réglementaires des divers Etats que les entreprises doivent connaître et respecter si elles veulent vendre dans un pays donné. Il convient également de mentionner des régimes douaniers conçus davantage pour entraver le commerce et pour encourager les pots-de-vin que pour faciliter les échanges, ainsi que les limites à la transparence et à l'accès aux marchés publics. La ZLEA offre une occasion à ne pas rater de remédier à de tels obstacles dans un contexte qui fournira l'assistance technique nécessaire à la mise en place des réformes indispensables.

DE VASTES AVANTAGES

Il ne faut cependant pas oublier que dans tout le continent les entreprises du secteur privé doivent déjà à diverses initiatives commerciales régionales récentes la suppression d'obstacles au commerce entre Etats limitrophes. C'est notamment le cas dans le cadre de l'ALENA, grâce auquel le commerce entre le Mexique, le Canada et les Etats-Unis a plus que doublé depuis 1994,

ce qui a permis à la croissance des exportations mexicaines de représenter plus de la moitié de l'augmentation du produit national brut réel du Mexique entre 1993 et 2001. C'est également ce qui s'est produit grâce au Marché commun du cône sud (Mercosur), où le commerce entre pays membres s'était nettement accru nettement durant la dernière décennie, avant la récente crise financière. Ce sont les entreprises locales et les consommateurs de l'ensemble du continent qui ont surtout profité de la vague de privatisations des entreprises publiques ayant accompagné la libéralisation du commerce dans les années 1990, dans des secteurs tels que la construction de routes, les télécommunications et autres éléments de l'infrastructure. Le ministre chilien des affaires étrangères estime que, grâce à l'accord commercial qui est sur le point d'être conclu entre les Etats-Unis et le Chili et qui constitue l'une des étapes du processus menant à la ZLEA, les exportations chiliennes à destination des Etats-Unis augmenteront de 18 % à moyen terme.

Par ailleurs, la ZLEA peut procurer des avantages encore plus importants. En effet, en permettant à l'ensemble du continent de produire et de vendre sans contrainte, l'accord applicable à tous les pays aidera les entreprises des Amériques à être plus compétitives sur le marché mondial. De nouvelles économies d'échelle vont apparaître, les investissements étrangers et nationaux s'accroîtront, et la fabrication juste-à-temps sera facilitée. Le respect de la protection de la propriété intellectuelle attirera les technologies et stimulera la recherche dans les domaines de pointe ainsi que les capacités de développement sur le plan local.

LES AVANTAGES POUR LES PETITES ENTREPRISES

La plupart des sociétés exportatrices sont de petites et moyennes entreprises et elles sont appelées à tirer de gros avantages de la ZLEA. Aux Etats-Unis, 91 % des 52 000 sociétés qui exportent actuellement en Amérique centrale et en Amérique du Sud entrent dans cette catégorie. Une étude réalisée en 1999 par l'Administration fédérale des petites entreprises montre que le nombre de petites entreprises des Etats-Unis (c'est-à-dire comptant moins de 500 salariés) qui exportent a triplé entre 1987 et 1997. Cependant, 1 % seulement de toutes les petites entreprises américaines exportent et, parmi ces dernières, 63 % vendent à un seul pays.

De même, les petites entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes participent très peu à l'accroissement des exportations. En facilitant la commercialisation des biens et des services dans les tous les pays du continent, la ZLEA offre une possibilité extraordinaire d'accroître les ventes des petits exportateurs actuels et des futurs exportateurs du continent. C'est ainsi que l'industrie brésilienne des produits de beauté, dans laquelle 95 % des sociétés sont des micro-entreprises ou de petites entreprises, prévoit un accroissement de 20 à 25 % de ses exportations au cours des cinq années à venir.

L'Association nationale des industriels estime que la ZLEA peut permettre de tripler les exportations américaines de produits manufacturés à destination de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud dans les dix ans qui suivront son entrée en vigueur. Inutile de dire que ce sont les petites et moyennes entreprises qui profiteront le plus de cette expansion, mais uniquement si le continent reste sur la bonne voie en ayant recours à la ZLEA pour se diriger vers un avenir susceptible de lui assurer la croissance et de plus grands débouchés sur une base durable. □

Note : les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

POINTS DE VUE DU CONGRES

□ LA ZLEA : PROMESSE DE PROSPERITE ECONOMIQUE ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT REGIONAL

Philip Crane, président de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants

Dans plusieurs domaines, les pays du continent américain ont bien progressé sur la voie de la libéralisation des échanges et manifesté ainsi leur volonté de faire aboutir les négociations sur la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), estime le président républicain de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants des Etats-Unis, M. Philip Crane. « La dynamique enclenchée devrait aboutir à la création de la ZLEA en 2005, et les avantages offerts aux pays participants sont bien trop nombreux pour qu'ils ne continuent pas sur la voie du libre-échange », affirme-t-il.

M. Crane souligne que le Congrès s'attend à ce que la réunion des ministres de la ZLEA, fixée au 1^{er} novembre à Quito, suscite de véritables progrès, et il se déclare d'avis que la controverse sur les questions de droit du travail et de protection de l'environnement ne fera pas avorter la formation de la ZLEA. « En fait, dit-il, l'un des objectifs de ces négociations est d'inciter les pays de la ZLEA à tirer parti des possibilités en matière de commerce et d'investissement pour renforcer leurs moyens de protection de l'environnement. »

Dans un autre article de la revue, M. Sander Levin, membre démocrate de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants, offre son propre point de vue sur l'avenir des négociations de la ZLEA.

J'étais présent au sommet des Amériques de Miami, en 1994, lorsque les Etats-Unis et les 34 pays démocratiques de l'Amérique du Nord et du Sud se sont engagés à créer la plus grande zone de libre-échange du monde, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

La portée de l'accord qui portera création de la ZLEA est extraordinaire. Si cet accord est bien conclu, la ZLEA devrait comprendre 34 pays membres et plus de 800 millions d'habitants et représenter des échanges commerciaux de 800 milliards de dollars. Cet accord commercial devrait toucher deux fois plus d'habitants que

les 375 millions vivant dans les 15 pays de l'Union européenne, et il devrait donner aux entreprises américaines, canadiennes et latino-américaines l'accès à des marchés plus vastes et leur offrir des économies d'échelles semblables à celles dont jouissent leurs concurrents européens sur le marché commun européen.

La création de la ZLEA donnerait aussi aux Etats-Unis l'occasion de mener les Amériques sur la voie d'un essor économique stable et régulier, de niveaux de vie plus élevés et d'emplois mieux rémunérés dans l'ensemble dans tous ces pays. Les nouvelles disciplines commerciales de la ZLEA renforceront l'Etat de droit, étayeront les réformes économiques sur l'ensemble du continent et affermiront les principes démocratiques unissant les pays de la ZLEA.

Comme l'ont souligné les ministres du commerce des pays de la ZLEA, les réformes nécessaires à la libéralisation des échanges dans le continent sont complexes et radicales. Une fois mise en place, la ZLEA devrait lever les barrières douanières existantes et en empêcher l'instauration de nouvelles, supprimer les obstacles aux échanges de biens et de services et aux investissements, harmoniser les normes techniques et les normes de sécurité sanitaire des aliments, établir des garde-fous contre l'expropriation, mettre en place un dispositif de règlement des différends entre ses membres et renforcer le droit de la propriété intellectuelle.

LES PROGRES REALISES

Les pays de la ZLEA ont quelque peu progressé dans l'élaboration de la structure nécessaire à l'organisation des négociations visant à supprimer les obstacles dans tous ces domaines. Les ministres du commerce ont formé neuf groupes de négociation, qu'ils ont chargés d'examiner les questions suivantes : l'accès aux marchés, l'agriculture, le droit de la propriété intellectuelle, les services, les investissements, la passation de marchés publics, la réglementation de la concurrence, le règlement des différends et les subventions. Des progrès ont eu lieu

puisque les ministres du commerce, après leur réunion de 2001, ont rendu public un avant-projet d'accord (même si ce dernier est truffé de parenthèses).

Dès le départ, comme l'illustre bien la publication rapide du texte des négociations (fait sans précédent dans des négociations commerciales), on a fait en sorte que le processus de négociation de la ZLEA soit transparent, afin que les entreprises, les agriculteurs, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les pouvoirs publics, les collectivités locales et le grand public puissent être informés et qu'ils aient amplement le temps de faire part de leurs observations. Les ministres du commerce de la ZLEA ont également veillé à ce que l'accord appuie et encourage l'aboutissement du cycle de négociations multilatérales de Doha, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En l'état actuel des choses, le projet de la ZLEA est largement dans les temps, mais je suis convaincu qu'une nouvelle impulsion a été donnée avec l'adoption de la loi sur la procédure accélérée de ratification des accords commerciaux ainsi qu'avec la réaffirmation de la volonté du Congrès et du président Bush de réaliser les objectifs de politique commerciale et de politique commerciale qu'incarne la ZLEA. Dans cette loi, le Congrès indique clairement que tous les secteurs du commerce feront l'objet des négociations, mais exige que le président informe le Congrès des possibilités et des aménagements requis pour que les Etats-Unis puissent jouer un rôle primordial dans ces négociations.

Parallèlement, dans cette nouvelle loi, le Congrès a fait avancer la libéralisation du commerce continental sur d'autres fronts, comme par exemple les négociations de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili, celles de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique Centrale et l'octroi d'avantages commerciaux aux pays andins.

LE RENFORCEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES

En dehors de la ZLEA, il importe, entre autres, de renforcer les relations de libre-échange entre les Etats-Unis et le Chili, considérées comme un modèle pour les autres pays d'Amérique latine désireux d'accroître leurs échanges avec les Etats-Unis. Bien qu'elles aient démarré en 1995, les négociations entre les Etats-Unis et le Chili étaient au point mort car le Congrès avait omis, plusieurs années de suite, de renouveler un outil essentiel aux négociations commerciales, la procédure accélérée de

ratification des accords commerciaux. Sans cette procédure, le Chili hésitait à se lancer dans un accord commercial liant les deux pays.

En ma qualité de président de la sous-commission du commerce de Chambre des représentants, j'ai œuvré cette année de concert avec le gouvernement Bush pour que cet outil de négociation crucial soit enfin renouvelé. En fait, c'est moi qui ai déposé la première proposition de loi à cet effet, et j'ai été l'interlocuteur pivot pendant les négociations avec le Sénat sur la mise au point finale de cette proposition de loi. Dès que le président Bush a promulgué cette loi en août 2002, le rythme des négociations avec le Chili s'est sensiblement accéléré. Un accord bilatéral devrait être conclu dans quelques mois seulement.

Des progrès ont également été constatés dans les relations commerciales entre les Etats-Unis et d'autres pays de la ZLEA, notamment les Caraïbes et les pays d'Amérique centrale.

A la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA), les pays des Caraïbes ont exprimé leurs inquiétudes sur le nouveau partenariat entre le Mexique et les Etats-Unis, craignant qu'il ne les prive à long terme de parts du marché américain. Par conséquent, le Congrès a approuvé la loi sur le partenariat commercial avec le bassin Caraïbe, qui exonère de droits de douane la majorité des produits des Caraïbes exportés vers les Etats-Unis, dont certains vêtements qui avaient été exclus de programmes préférentiels des Etats-Unis. Je suis heureux d'avoir déposé cette loi et de l'avoir soutenue jusqu'à sa promulgation en 2002. Dans la loi de 2002 sur le commerce extérieur, ce programme, qui a fait ses preuves, a été élargi.

Je suis également fier d'avoir parrainé la loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins qui a renouvelé et accru les exonérations de droits de douane dont bénéficient la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou, qui sont nos partenaires commerciaux. Selon le président Bush, cette loi permet d'aider les agriculteurs des pays andins à abandonner les cultures destinées à la production illicite de stupéfiants et à les remplacer par d'autres cultures.

Outre l'accroissement de leurs relations commerciales avec les Etats-Unis, certains pays d'Amérique Latine ont aussi ouvert leurs marchés à leurs voisins, au niveau

bilatéral aussi bien que sous-régional. L'essor commercial a contribué à stimuler la croissance économique de ces pays, aidant certains à progresser dans leurs négociations commerciales avec les Etats-Unis.

L'ENGAGEMENT DE FAIRE DES PROGRES

Certains critiques du processus de négociation de la ZLEA ont souligné que seuls de modestes progrès avaient eu lieu depuis l'accord initial de 1994. D'autres font remarquer que certaines décisions, prises par les Etats-Unis dans le cadre de leur politique commerciale, ont fait reculer les négociations, comme par exemple la décision du gouvernement Bush de frapper de droits de douane et de contingents certaines importations d'acier. Et pour finir, les syndicats et les groupes de défense de l'environnement ont exprimé la crainte que l'on ne tienne pas compte des questions du droit du travail et de la protection de l'environnement pendant le déroulement des négociations.

Je reconnais, certes, qu'il y a eu des contretemps, mais je suis convaincu que les négociations de la ZLEA sont globalement sur la bonne voie. Ces négociations doivent être menées avec minutie et soin, et elles prendront du temps.

Pour ce qui est du droit du travail et de la protection de l'environnement, les négociateurs de la ZLEA, qui procèdent actuellement à un examen complet de l'accord, ont sollicité l'avis du grand public sur tous les aspects de ces négociations. En fait, l'un des objectifs de ces négociations est d'inciter les pays de la ZLEA à tirer parti des possibilités en matière de commerce et d'investissement pour renforcer leurs moyens de protection de l'environnement.

Les progrès constatés ces dernières années ne font que signaler la volonté réaffirmée des pays de la ZLEA participant à ces négociations. Les ministres de la ZLEA se réuniront le 1^{er} novembre à Quito (Equateur), et le Congrès s'attend à de grands progrès. Par exemple, je prie instamment les ministres présents à cette réunion de s'engager à ne pas augmenter les droits de douane pendant les deux dernières années de négociations de la ZLEA. Un accord définitif devrait être conclu à propos de la proposition selon laquelle on devrait supprimer progressivement les droits de douane en tenant compte des droits appliqués et non pas des droits beaucoup plus élevés qui sont consolidés dans le cadre de l'OMC. Les industriels et les groupements agricoles des Etats-Unis font pression sur les ministres pour qu'ils sélectionnent un groupe de secteurs où les droits de douane seraient supprimés dès l'entrée en vigueur de la ZLEA. Les Etats-Unis demandent aux pays de la ZLEA d'adhérer à l'Accord sur les technologies de l'information ainsi qu'à l'Accord de l'OMC sur les télécommunications de base, car ils renforceraient la concurrence et avantageraient les consommateurs du continent. La dynamique enclenchée devrait déboucher sur la création de la ZLEA en 2005, et les avantages offerts aux pays participants sont bien trop nombreux pour qu'ils ne continuent pas sur la voie du libre-échange pour tout le continent.

Dans les années à venir, je compte œuvrer de concert avec mes collègues et le gouvernement Bush en vue de renforcer nos liens économiques avec les pays d'Amérique du Sud et de soutenir leur progrès sur le chemin des réformes économiques, politiques et sociales. Les Etats-Unis ont marqué un tournant en donnant enfin au président Bush les outils et la marge de manœuvre dont il a besoin pour une participation à part entière aux négociations. Toutes les conditions sont réunies pour de grandes réussites. □

Note : les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

□ LA ZLEA ET LES REGLES DU DROIT COMMERCIAL

Sander Levin, membre démocrate de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants

La réussite de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) exige que l'on élabore des règles du commerce international et de la mondialisation en traitant les questions du droit du travail, de la protection de l'environnement et d'autres questions essentielles, estime M. Sander Levin, membre démocrate de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants des Etats-Unis.

Dans le présent article, M. Levin présente certaines des opinions qui ont été exprimées en août 2002, au cours des débats du Congrès relatifs à l'octroi au président George W. Bush de pouvoirs élargis de négociation commerciale. Selon M. Levin, les débats à propos de ce texte de loi, qui avait été déposé par M. Bill Thomas à la Chambre des représentants et par M. Max Baucus au Sénat, ont illustré les divergences de vue concernant la façon d'établir les règles de la mondialisation. Les négociations commerciales devraient, à son avis, chercher à maximiser les avantages de ce phénomène et à en minimiser les inconvénients pour le plus grand nombre.

Dans un autre article de la revue, le président républicain de la sous-commission du Commerce de la Chambre des représentants exprime également son point de vue sur les négociations relatives à la création de la ZLEA.

Il importe de bien comprendre les implications pour les négociations commerciales en cours des pouvoirs élargis de négociation que le Congrès a récemment accordés au président des Etats-Unis. C'est particulièrement nécessaire dans le cadre des négociations bilatérales et régionales et, plus précisément, de celles relatives à la création de la ZLEA, vu que les négociations du cycle de Doha ne prendront de l'ampleur que plus tard. De ce fait, les négociations commerciales bilatérales et les négociations de la ZLEA constituent à la fois une occasion et une nécessité pour traiter des questions que les échanges internationaux posent en nombre croissant.

LA NECESSITE DE REGULER LES ECHANGES ET LA MONDIALISATION

C'est dans le contexte de la multiplication des questions, parfois explosives, posées par les échanges internationaux et par la mondialisation, que l'on doit considérer l'adoption à une faible majorité de la procédure accélérée de ratification des accords commerciaux par les deux chambres du Congrès.

Pour l'essentiel, les débats sur la procédure accélérée n'ont pas opposé « libre-échangistes » et « protectionnistes », mais des groupes qui sont tous favorables à l'ouverture et à l'expansion des échanges commerciaux. Les démocrates qui ont conduit l'opposition à la proposition de loi déposée par MM Thomas et Baucus avaient joué un rôle décisif dans l'élaboration des grands textes de loi et accords sur la libéralisation du commerce de ces dernières années et notamment ceux répondant aux besoins des pays en développement : l'Initiative élargie du bassin Caraïbe, la loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins (ATPA), la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA), l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et la Jordanie et la loi sur la normalisation permanente des relations commerciales avec la Chine. En outre, une large majorité des démocrates de la Chambre des représentants a manifesté son soutien à l'adoption d'une procédure accélérée qui traiterait ces questions dans un cadre responsable, comme l'a montré le nombre élevé (161) des démocrates qui ont voté en faveur d'une autre proposition de loi sur la procédure accélérée déposée par MM. Rangel, Levin, Matsui et McDermott.

Une forte majorité de parlementaires tant démocrates que républicains sont favorables à l'accroissement des échanges commerciaux, notamment au projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le débat porte donc, en fait, de plus en plus, sur la question de savoir s'il faut instituer les règles du commerce international et de la mondialisation et sur la façon de le faire.

Aussi bien le volume que la valeur des échanges commerciaux ont considérablement augmenté. Les pays participant de façon importante aux échanges

commerciaux mondiaux se sont multipliés, passant de 23 en 1947 à 145 aujourd'hui. Et nombre des grands partenaires commerciaux sont des pays en développement qui vendent maintenant des automobiles, du matériel électronique et informatique et, de plus en plus, des prestations de service.

Les échanges commerciaux ont des dimensions politiques nouvelles. Les négociations commerciales ne portent donc pas seulement sur les tarifs douaniers. Désormais la « politique commerciale » a des implications pour toute une série de mesures, de lois et de règlements qui, naguère, étaient considérés comme faisant essentiellement partie du ressort de la « politique intérieure », notamment les lois antitrust, le droit de la propriété intellectuelle, la réglementation des télécommunications et de l'environnement, le droit du travail, la réglementation du secteur de l'assurance et les lois relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

En fait, les négociations de la ZLEA – qui rassemblent des pays aussi différents que les Etats-Unis, le Brésil, le Honduras et Antigua-et-Barbuda, et dont les travaux, au niveau des groupes de négociation, portent sur des questions aussi diverses que la concurrence, la propriété intellectuelle et la réglementation des services – sont une parfaite illustration de ce phénomène.

Les débats sur la procédure accélérée ont porté sur des façons opposées de répondre à ces nouveaux problèmes et non sur la question de savoir si on devait faire marche arrière par rapport à la mondialisation. D'un côté, on trouve des parlementaires estimant que l'expansion du commerce international assurera le développement économique et social et que le marché efficient théorique résoudra les problèmes qui pourront surgir. A leurs yeux, donc, il n'est guère besoin d'établir de règles pour le commerce et pour la mondialisation.

De l'autre côté, il y a aussi des parlementaires, dont je suis, qui pensent qu'il convient de réglementer la mondialisation – phénomène irréversible – si l'on veut maximiser ses avantages et minimiser ses inconvénients. Pour nous, le texte de loi sur la procédure accélérée qui a été adopté en août a des lacunes dans plusieurs domaines fondamentaux. Il convient de traiter certaines des questions décisives que je vais énoncer ci-dessous lors des négociations commerciales si l'on veut que les futurs accords bénéficient d'un très large soutien au Congrès.

LE DROIT DU TRAVAIL

L'histoire fourmille d'exemples montrant que l'accélération de l'intégration économique nécessite des règles fondamentales en ce qui concerne les domaines suivants : la concurrence, la propriété intellectuelle, les normes techniques applicables aux produits, les investissements et le droit du travail.

Les règles du commerce international portent déjà sur les trois premiers de ces domaines. Les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par exemple, ont trait aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, au commerce des services et aux mesures concernant les investissements liés au commerce. L'avant-projet d'accord relatif à la ZLEA comporte également des règles dans ces domaines, mais dans les accords commerciaux internationaux adoptés à ce jour, il en va très différemment pour ce qui est du droit du travail. Or cette différence de traitement n'est pas justifiée. Comme les autres aspects, le droit du travail est directement concerné par le commerce et par les investissements internationaux, et l'on dispose de nombreux exemples – notamment dans les pays latino-américains et parmi eux, par exemple, dans les secteurs de la banane et du textile – montrant l'effet important qu'a le droit du travail sur les échanges et sur les investissements.

Vu que la question du marché du travail a fait l'objet d'une grande attention lors des débats parlementaires, il importe de bien comprendre ce que recherchaient les nombreux membres de la Chambre des représentants et du Sénat qui ont abordé la question. En dépit des inexactitudes figurant dans les informations des médias sur ces débats et dans les discours de certains opposants, la proposition de loi Rangel-Levin ne visait pas à ce que d'autres pays adoptent le droit du travail des Etats-Unis ou un salaire minimum. Non, ce texte de loi exigeait simplement que figurent, dans les accords de libre-échange, des dispositions – conformes au degré élevé d'intégration économique inhérent à de tels accords – en vertu desquelles les pays doivent adopter et appliquer cinq principes essentiels, reconnus internationalement en matière de droit du travail : la liberté syndicale, le droit de négociation collective, l'interdiction du travail des enfants, l'égalité des chances et de traitement, la prohibition du travail forcé. Ce sont là des principes que la plupart des pays du monde ont acceptés en adhérant à l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Selon certains, la présence de dispositions relatives au droit du travail dans des accords commerciaux serait utilisée à des fins protectionnistes, mais cet argument est contredit par plus de vingt ans d'expérience. Les programmes de préférence commerciale des Etats-Unis tels que le Système généralisé de préférences (SGP), l'ATPA, le CBI et l'AGOA, ainsi que les accords commerciaux des Etats-Unis avec le Cambodge et la Jordanie, comprennent des dispositions relatives au droit du travail. L'expérience concernant ces dispositions montre qu'elles n'ont pas été utilisées pour faire obstacle aux échanges, mais qu'elles ont été élaborées dans le cadre d'un accroissement des échanges avec ces pays et qu'elles ont servi à aider ces pays à appliquer ces principes fondamentaux du droit du travail et à mieux les respecter.

Selon d'autres, les pays en développement seraient pénalisés par des règles commerciales réaffirmant les principes fondamentaux du droit du travail. Mais il est difficile de comprendre comment le non-respect de principes internationalement reconnus de droit du travail pourrait être considéré comme la source légitime d'un avantage comparatif. En fait, ce sont les pays en développement qui ont le plus à gagner à l'établissement d'une base minimum dans ce domaine. Un article sur la situation de l'Amérique centrale en matière de droit du travail, paru dans le « New York Times » en avril 2001, citait le président d'un pays d'Amérique centrale parlant de la difficulté à faire respecter le droit du travail dans son pays: « La difficulté tient au fait que l'on peut trouver une main-d'œuvre moins chère » à proximité. Autrement dit, si un pays de cette partie du monde respecte les principes fondamentaux du droit du travail, le commerce et les investissements iront vers les pays limitrophes qui ne les respectent pas. Si, par contre, il y avait une base minimum commune du droit du travail, les travailleurs de tous les pays en profiteraient.

L'incorporation de principes du droit du travail dans des accords commerciaux internationaux aidera les pays à se développer. Lorsque les salariés peuvent se syndiquer et négocier collectivement, ils sont en mesure d'agir pour obtenir des conditions de travail plus décentes et de meilleurs salaires; ils peuvent obtenir une part plus importante des fruits de la mondialisation. Ils sont ainsi incités à attacher plus d'importance à leur qualification et à la réussite de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Cela permet de développer une classe moyenne et, en définitive, favorise le processus de développement.

La prise en considération de l'incidence des principes fondamentaux du droit du travail sur le commerce et sur la concurrence est d'une importance décisive, et le Congrès des Etats-Unis ne doit pas l'esquiver et, je pense, ne l'esquivera pas.

LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

La question du lien du commerce avec l'environnement est en partie semblable à celle de son lien avec le droit du travail, mais aussi en partie différente. Elle est semblable en ce que, à ce jour, les accords commerciaux ont largement ignoré les conséquences indéniables que peuvent avoir les règles de protection de l'environnement sur le commerce et les investissements et inversement. Mais elle est différente en ce qu'il ne s'agit pas d'un ensemble clairement défini de normes internationalement reconnues (comme les cinq principes fondamentaux de l'OIT) qui seraient universellement applicables. Il s'agit de normes évolutives, souvent spécifiques à un risque écologique donné et parfois stipulées dans des accords environnementaux multilatéraux.

Actuellement, deux questions de principe sont décisives: premièrement, les accords commerciaux doivent-ils permettre à des pays d'obtenir des avantages commerciaux ou en matière d'investissement en s'abstenant de faire respecter leurs propres lois relatives à l'environnement et, deuxièmement, devons-nous veiller à ce que les obligations relatives aux échanges internationaux et aux investissements ne mettent pas en cause les efforts légitimes d'un pays pour protéger l'environnement, au niveau local ou mondial, par exemple en imposant le respect des accords environnementaux multilatéraux? Aux yeux de nombreux parlementaires, il est évident que la réponse à la première question est négative et que celle à la seconde est positive. Tout futur accord commercial devra tenir compte de ces deux réponses.

LES ACCORDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

Nombre des parlementaires qui ont finalement voté contre la proposition de loi sur la procédure accélérée l'ont fait, au moins en partie, en raisons d'inquiétudes concernant les accords relatifs aux investissements comme celui que l'on trouve au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA). Ce chapitre fixe les obligations des pays signataires vis-à-vis des investisseurs des autres pays signataires. Il prévoit notamment qu'un pays signataire ayant le sentiment

qu'un autre a contrevenu à l'une de ces obligations peut engager une action contre ce dernier pour obtenir directement un arbitrage. La plupart de ceux qui s'inquiètent de ce chapitre 11 de l'ALENA et d'autres accords d'investissement sont pourtant persuadés que les mesures de protection des investisseurs comprises dans cet accord sont d'importance cruciale et en fait bénéficient aux pays en développement en les aidant à attirer les investissements. Mais nombreux sont ceux qui pensent que les normes concernant les investissements sont interprétées de façon trop extensive par les arbitres. S'il l'on n'y remédie pas par des clarifications soigneuses, ces interprétations trop extensives menacent les efforts de réglementation nationaux légitimes. En outre, nombre de parlementaires pensent que les arbitrages investisseur-Etat doivent faire l'objet d'une plus grande transparence.

C'est là un domaine où une collaboration, – pendant toute la durée des négociations, entre les pays de la ZLEA et les parlementaires intéressés pourrait amener des solutions durables.

LES LOIS RELATIVES AUX RECOURS EN CAS DE CONFLITS COMMERCIAUX

Les règles antidumping et les règles sur les droits compensatoires et les mesures de sauvegarde sont des piliers fondamentaux du système commercial international. Elles figurent dans les accords du GATT, puis de l'OMC, depuis 1947 et s'appliquent à tous les membres de cette dernière organisation.

Une large majorité de parlementaires tant démocrates que républicains, dans chacune des deux chambres du Congrès, ne sont pas prêts à accepter un accord commercial qui affaiblirait ces règles. Les lois américaines visant à assurer la loyauté en matière commerciale (lois antidumping et droits compensatoires) veillent à ce que les entreprises, les exploitants agricoles et les salariés des Etats-Unis ne soient pas victimes d'agissements abusifs d'Etats ou de subventions, de marchés fermés ou de la tolérance d'activités défavorables à la concurrence dans des pays étrangers. La loi relative aux sauvegardes assure un répit temporaire qui permet, le cas échéant, la restructuration d'entreprises américaines qui subissent un préjudice grave du fait des importations. Il est nécessaire de maintenir ces règles si l'on veut que les Etats-Unis continuent à soutenir les efforts de libéralisation des échanges.

Il importe que les partenaires des Etats-Unis dans les négociations le comprennent bien. Le Congrès ne saurait approuver un accord commercial qui affaiblirait les recours prévus par ses lois.

UNE OCCASION DECISIVE

Les parlementaires des Etats-Unis souhaitent œuvrer de concert avec les pays de la ZLEA pour traiter chacune de ces questions. A l'évidence, un rôle actif doit revenir à ceux d'entre nous qui pensent nécessaire d'élaborer les règles du commerce et de traiter ces problèmes ardues. Il y a de nombreux domaines, comme celui des investissements, dans lesquels les parlementaires et les pays participant aux négociations de la ZLEA pourraient collaborer en vue d'améliorer la version finale de l'accord.

Il importe de ne pas oublier que, dans de nombreux domaines non encore abordés, tels que l'agriculture et le textile, il faudra au Congrès une coalition plus large que celle qui a adopté la procédure accélérée pour faire des progrès décisifs. Il faudra notamment le soutien actif des démocrates internationalistes, dont un grand nombre se sont opposés au texte de loi adopté en raison de ses lacunes.

Nous espérons que la ZLEA sera une occasion décisive de reformer une forte coalition de parlementaires démocrates et républicains, car cette coalition sera essentielle en vue d'adopter une politique commerciale judicieuse et d'approuver un accord de libre-échange continental mutuellement avantageux qui favorise la stabilité et le développement et qui apporte des avantages à long terme au plus grand nombre possible d'habitants de notre continent. □

Note : les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

SOURCES D'INFORMATION

ADRESSES ET SITES INTERNET

MINISTERES ET ORGANISMES PUBLICS DES ETATS-UNIS

Département de l'Agriculture

U.S. Department of Agriculture
Foreign Agricultural Service
Office of the Western Hemisphere
1400 Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20520-1080
Telephone: (202) 720-3221
Fax: (202) 720-5183
E-mail: Robert_hoff@fas.usda.gov
<http://www.fas.usda.gov/itp/ftaa.html>

Département du Commerce

U.S. Department of Commerce
International Trade Administration
Free Trade Area of the Americas
Room H-3826
14th Street and Constitution Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20250
Telephone: (202) 482-2436
Office of NAFTA and Inter-American Affairs
<http://www.mac.doc.gov/ftaa2005/index.htm>

Département d'Etat

U.S. Department of State
Office of International Information Programs
Western Hemisphere Trade Issues
301 4th Street, S.W.
Washington, D.C. 20547
<http://usinfo.state.gov/regional/ar/trade/#1>

Représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur

United States Trade Representative
Office of the Americas
Free Trade Area of the Americas
600 17th Street, N.W.
Washington, D.C. 20506
Telephone: (202) 395-6135
<http://www.ustr.gov/regions/whemisphere/ftaa.shtml>

ORGANISMES AMERICAINS ET INTERNATIONAUX

Association of American Chambers of Commerce in Latin America
Free Trade Area of the Americas
1615 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20062-2000
Telephone: (202) 463-5485
Fax: (202) 463-3126
E-mail: info@aaccla.org
<http://www.aaccla.org/policy/detail.asp?PolicyIssueID=45>

The Council of the Americas
1310 G Street, N.W., Suite 690
Washington, D.C. 20005
Telephone: (202) 639-0724
Fax: (202) 639-0794
<http://www.counciloftheamericas.org/index.html>

Zone de libre-échange des Amériques – Site officiel
FTAA Administrative Secretariat
Apartado Postal 89-10044, Zona 9
Ciudad de Panama, Republica de Panama
Telephone: (507) 270-6900
Fax: (507) 270-6990
<http://www.ftaa-alca.org/>

Gouvernement canadien
Department of Foreign Affairs and International Trade
Bureau of Trade Negotiations and International Agreements
Free Trade Area of the Americas
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/ftaa1-e.asp>

Americas Business Forum
<http://www.americascanada.org/eventabf/menu-e.asp>
Business and Trade
Free Trade Area of the Americas
<http://www.americascanada.org/businesstrade/menu-e.asp>

Inter-American Development Bank
1300 New York Avenue, NW
Washington, DC 20577
Telephone: (202) 623-1000
Integration and Trade Issues
<http://www.iadb.org/exr/topics/integration.htm>

Organization of American States
Trade Unit – Suite 100
1889 F Street, N.W.
Washington, D.C. 20006-4499
Telephone: (202) 458-3181
Fax: (202) 458-3561
Foreign Trade Information System
<http://www.sice.oas.org/TUnit/ftaae.asp>
Summit of the Americas Information Network (FTAA)
<http://www.summit-americas.org/FTAA/ftaaisue.htm>

Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
International Trade Unit
1825 K Street, N.W., Suite 1120
Washington, D.C. 20006
Telephone: (202) 955-5613
Fax: (202) 296-0826
Email: info@eclac.org /
<http://www.eclac.org/washington>

ORGANISMES UNIVERSITAIRES ET DE RECHERCHE

Florida International University
Summit of the Americas Center
Latin American and Caribbean Center
University Park, Miami, Florida 33199
Telephone: (305) 348-2894
Email SOAC: summit@fiu.edu
<http://www.americasnet.net>
Free Trade of the Americas
http://www.americasnet.net/Trade_Integration/trade_reports.htm

Institute for International Economics
1750 Massachusetts Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20036-1903
Telephone: (202) 328-9000
<http://www.iie.com>

Institute of the Americas
10111 North Torrey Pines Road
La Jolla, California 92037
Telephone: (858) 453-5560
Fax: (858) 453-2165
E-mail: support@iamericas.org
<http://ioa.ucsd.edu/>

Inter-American Dialogue
Trade Policy Project
1211 Connecticut Avenue, Suite 510
Washington, D.C. 20036
Telephone: (202) 822-9002
Fax: (202) 822-9553
E-mail: iad@thedialogue.org
<http://www.iadialog.org>

Latin American Trade Council of Oregon
Sites for international trade with Latin America
<http://www.latco.org/tools.htm>

University of Miami
Dante B. Fascell North-South Center
Caribbean Studies Program
1500 Monza Avenue
Coral Gables, Florida 33146-3027
Telephone: (305) 284-6868
Fax: (305) 284-6370
<http://www.miami.edu/nsc/pages/Carib.html>

University of Texas
Latin American Network Information Center (LANIC)
Sid W. Richardson Hall 1.310
Austin, Texas 78712
<http://www.lanic.utexas.edu/la/region/trade/>

BIBLIOGRAPHIE (EN ANGLAIS)

- Ahearn, Raymond J. *Trade and the Americas*. Washington, D.C.: Congressional Research Service, 2002.
- Bouzas, Roberto and Gustavo Svarzman. *The FTAA Process: What Has It Achieved, and Where Does It Stand?* Miami, Florida: University of Miami, 2001.
- Carranza, Mario Esteban. *South American Free Trade Area or Free Trade Area of the Americas? Open Regionalism and the Future of Regional Economic Integration in South America*. Aldershot, England: Ashgate, 2000.
- Cooper, William H. *Free Trade Agreements: Impact on U.S. Trade and Implications for U.S. Trade Policy*. Washington, D.C.: Congressional Research Service, 2002.
- Council of the Americas. *FTAA: Blueprint for Prosperity*. Washington, D.C.: Council of the Americas, 2001.
- Devlin, Robert. *The Free Trade Area of the Americas and MERCOSUR-European Union Free Trade Process: Can They Learn Something From Each Other?* Washington, D.C.: Inter-American Development Bank, 2000.
- Franko, Patrice M. *Toward a New Security Architecture in the Americas: The Strategic Implications of the FTAA*. Washington, D.C.: Center for Strategic and International Studies, 2000.
- Harrison, Glenn W., Thomas F. Ruterhford, and David G. Tarr. *Chile's Regional Arrangements and the Free Trade Area of the Americas: The Importance of Market Access*. Washington, D.C.: World Bank, 2001.
- Hornbeck, J. F. *A Free Trade Area of the Americas: Status of Negotiations and Major Policy Issues*. Washington, D.C.: Congressional Research Service, 2002.
- Inter-American Development Bank (IDB). *Beyond Borders: The New Regionalism in Latin America*. Washington, D.C.: IDB, 2002.
- Inter-American Development Bank (IDB). *Free Trade Area of the Americas (FTAA): Fifth Trade Ministerial Meeting and Americas Business Forum*. Washington, D.C.: IDB, 2000.
- Londono, Carmina. *Free Trade Area of the Americas (FTAA) Conformity Assessment Structure*. Gaithersburg, Maryland: National Institute of Standards and Technology, 1999.
- Organization of American States. *Service Trade in the Western Hemisphere: Liberalization, Integration and Reform*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press, 2000.
- Rojas-Suarez, Liliana. *Toward a Sustainable FTAA: Does Latin America Meet the Necessary Financial Preconditions?* Washington, D.C.: Institute for International Economics, 2002.
- Salazar-Xirinachs, Jose Manuel and Maryse Robert, eds. *Toward Free Trade in the Americas*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press, 2001.
- Schott, Jeffrey J. *Prospects of Free Trade in the Americas*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, 2001.
- Stevenson, Sherry M., ed. *Services Trade in the Western Hemisphere: Liberalization, Integration, and Reform*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press, 2000.
- Taylor, Rupert J. and Linda E. Taylor. *Free Trade Area of the Americas*. Waterloo, Ontario: Taylor Publishing Consultants Limited, 2001.
- United States Congress. *House Committee on Agriculture. The Administration's Proposals for the Free Trade Area of the Americas (FTAA) and its Impact on U.S. Agriculture*. Washington, D.C.: United States Congress, May 23, 2001.
- United States Congress. *House Committee on International Relations. The Importance of the Free Trade Area of the Americas (FTAA) to United States Foreign Policy*. Washington, D.C.: United States Congress, July 12, 2001.

United States Congress. *House Committee on Ways and Means. Outcome of Summit of the Americas and Prospects for Free Trade in the Hemisphere.* Washington, D.C.: United States Congress, May 8, 2001.

United States General Accounting Office (GAO). *Free Trade Area of the Americas: April 2001 Meetings Set Stage for Hard Bargaining to Begin.* Washington, D.C.: GAO, 2001.

United States General Accounting Office (GAO). *Free Trade Area of the Americas: Negotiations at Key Juncture on Eve of April Meetings.* Washington, D.C.: GAO, 2001.

United States General Accounting Office (GAO). *Free Trade Area of the Americas: Negotiators Move Toward Agreement That Will Have Benefits, Costs to U.S. Economy.* Washington, D.C.: GAO, 2001.

Williamson, John, ed. *An Economic Policy Agenda for Latin America.* Washington, D.C.: Institute for International Economics, 2002.

World Bank. *Trade Blocs.* Washington, D.C.: World Bank, 2001.

Perspectives économiques

Volume 7

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Numéro 3

La Zone de libre-échange des Amériques et l'expansion du commerce sur le continent



— Octobre 2002 —